

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008



DOCUMENTATION
pour la 37^e session de l'Assemblée en 2010

ÉTATS FINANCIERS

ET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008



DOCUMENTATION
pour la 37^e session de l'Assemblée en 2010

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
999, rue University, Montréal, Québec, Canada H3C 5H7

Les formalités de commande et la liste complète des distributeurs officiels et des librairies dépositaires sont affichées sur le site web de l'OACI, à l'adresse www.icao.int.

**Doc 9922, États financiers et Rapport du Commissaire aux comptes
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008**

N° de commande : 9922
Document non mis en vente

© OACI 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale.

**ÉTATS FINANCIERS ET
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

TABLE DES MATIÈRES

		Page
PARTIE I :	RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2008	I-1
PARTIE II :	RAPPORT/OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	II -1
PARTIE III :	ÉTATS FINANCIERS	
État I	État des recettes et des dépenses	III-1
État II	État de l'actif, du passif et soldes des fonds	III-2
État III	État de l'encaisse	III-3
État IV	État des crédits	III-4
État V	État de l'excédent budgétaire cumulé	III-5
Tableau A	Programme ordinaire – Contributions à recevoir des États contractants	III-6
Tableau B	Autres fonds appartenant en propre à l'OACI – Tableau des recettes et des dépenses	III-9
Tableau B.1	Fonds AOSC et Fonds TCB sur l'efficacité – Tableau des recettes et des dépenses	III-10
Tableau C	Fonds du Programme de coopération technique – Tableau des recettes et des dépenses	III-11
Tableau C.1	Programme des Nations Unies pour le développement – Tableau de la situation des fonds	III-12
Tableau C.1.1	Programme des Nations Unies pour le développement – Dépenses par pays et par région	III-13
Tableau C.2	Fonds d'affectation spéciale et Accords de services de gestion – Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	III-14
Tableau C.3	Fonds du Service des achats d'aviation civile – Tableau des recettes et des dépenses et soldes des fonds	III-16
Tableau D	Autres fonds d'affectation spéciale gérés pour le compte de tiers – Tableau des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif et du solde des fonds	III-17
Tableau D.1	Tableau des contributions, des soldes à recevoir et des crédits portés au compte des gouvernements contractants au titre des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande	III-18
Tableau E	Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation - Tableau des recettes, des dépenses, de l'actif, du passif et du solde des fonds	III-20
	Notes aux états financiers	III-21
PARTIE IV :	ANNEXES	
	Notes concernant les Annexes	IV-1
Annexe A	Autres fonds appartenant en propre à l'OACI – Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation	IV-3
Annexe B	Autres fonds appartenant en propre à l'OACI – Autres fonds	IV-4
PARTIE V¹ :	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008 ET RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES	

¹ En cas de désaccord sur le texte de ce rapport, sa version française prévaudra sur toutes ses autres versions linguistiques.

**PARTIE I : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION
ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2008**

**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CERTIFICATION, APPROBATION
ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2008**

1. Les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 présentent les résultats du fonctionnement de l'OACI et la performance financière de projets et d'activités administrés par l'OACI pour le compte de tiers. La structure et la présentation du présent rapport ainsi que des états financiers qui l'accompagnent ont été profondément modifiées à la suite de l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour les dépenses et pour le contenu de la présentation. L'introduction croissante des IPSAS durant 2010 apportera d'autres modifications. Par ailleurs, c'est le premier exercice dans lequel les états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les Fonds indiqués dans les états financiers ont été groupés de manière à distinguer entre ceux qui sont utilisés pour les propres activités opérationnelles de l'OACI et ceux qui sont administrés au nom de tierces parties.

2. Le volume des opérations financières de l'OACI, exprimées en termes de dépenses effectuées, est indiqué ci-dessous en regard de chaque fonds ou groupe de fonds, et un résumé est présenté dans la Figure 1. Des renseignements sommaires concernant les recettes, les dépenses, l'actif et le passif des principaux fonds de l'OACI et le total combiné de tous les fonds figurent dans les États I et II. L'État III indique les mouvements de trésorerie pour le Programme ordinaire uniquement, puisque les changements dans les monnaies, les groupes de comptes/fonds et le formatage antérieur ne permettent pas de faire une comparaison générale. L'État IV présente les crédits et les dépenses par Objectif stratégique et Stratégie de soutien à l'exécution pour le Fonds général du Programme ordinaire. L'État V indique les changements dans les excédents accumulés pour tous les groupes de fonds. Le rapport présente aussi les faits saillants des activités financières de l'OACI en 2008. Sauf indication contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport, dans les états financiers et dans les Notes aux états financiers sont exprimés en milliers de dollars canadiens.

	Montant total des dépenses hors frais d'administration (en milliers de dollars)	
	2008	2007
Les dépenses relatives aux fonds de l'OACI comprennent :		
a) Les fonds du Programme ordinaire, sous forme de crédits votés par l'Assemblée ou par le Conseil ;	67 256	75 374
b) D'autres fonds propres à l'OACI, notamment le Plan d'action pour la sûreté de l'aviation, le Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité, la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS), ainsi que d'autres fonds et comptes spéciaux ;	30 563	23 827
c) Le Programme de coopération technique comprend :		
1) Le Fonds d'affectation spéciale et les fonds des Accords de services de gestion fournis par divers contributeurs pour des projets de coopération technique exécutés par l'OACI et le mécanisme OACI de mise en œuvre des objectifs ;	67 703	149 848

2) Les fonds du Service des achats d'aviation civile fournis par divers contributeurs pour des achats d'aviation civile à effectuer pour leur compte ;	4 281	3 511
3) Les fonds du Programme des Nations Unies pour le développement, essentiellement mis à la disposition du PNUD par les gouvernements au titre d'arrangements de partage des coûts ;	3 823	5 764
d) Autres fonds d'affectation spéciale pour des activités gérées ou administrées pour le compte de tiers, notamment les Accords de financement collectif, la coopération France/OACI, et le Répertoire de clés publiques.	<u>56 462</u>	<u>40 302</u>
Total	<u>230 088</u>	<u>298 626</u>

3. Une comparaison des dépenses totales (frais d'administration compris), en millions de dollars canadiens, pour toutes les activités de l'OACI au cours des deux dernières années est présentée dans les figures ci-dessous.

FIGURE 1: DÉPENSES TOTALES — TOUS LES GROUPES DE FONDS

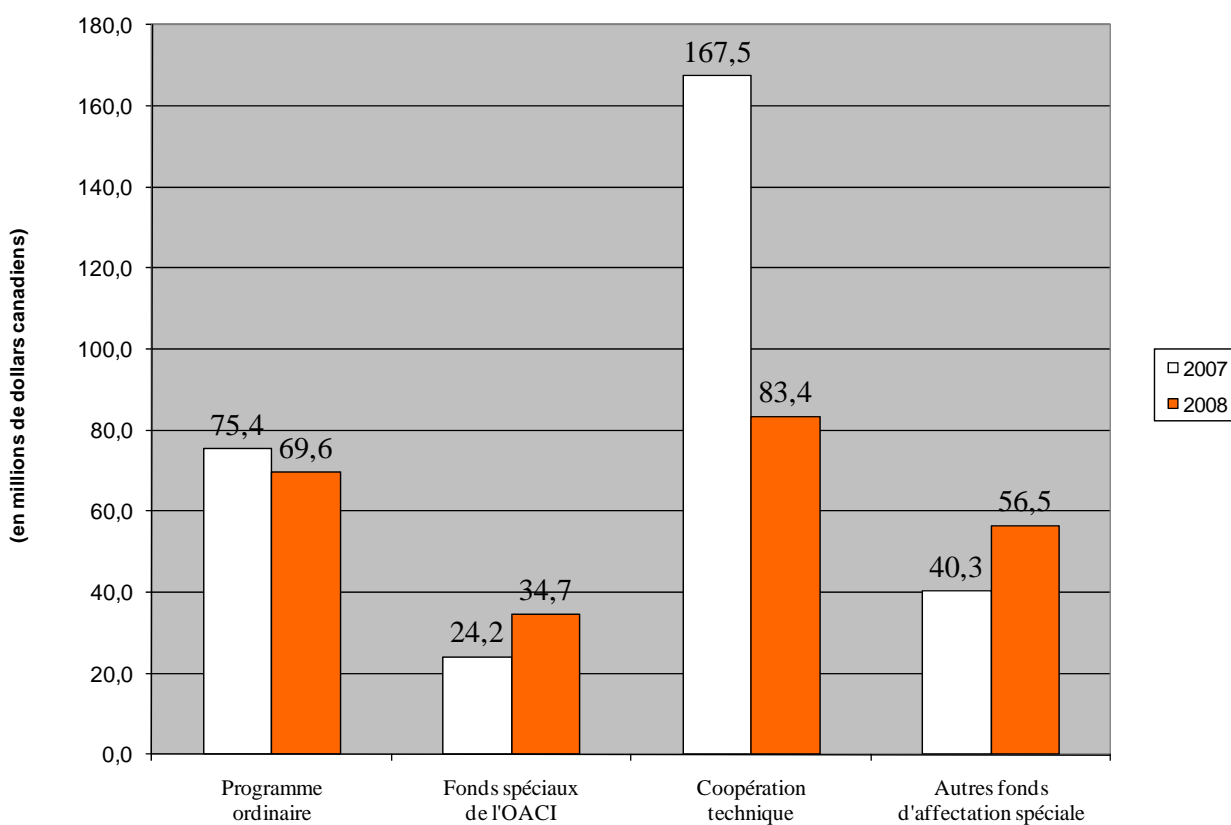
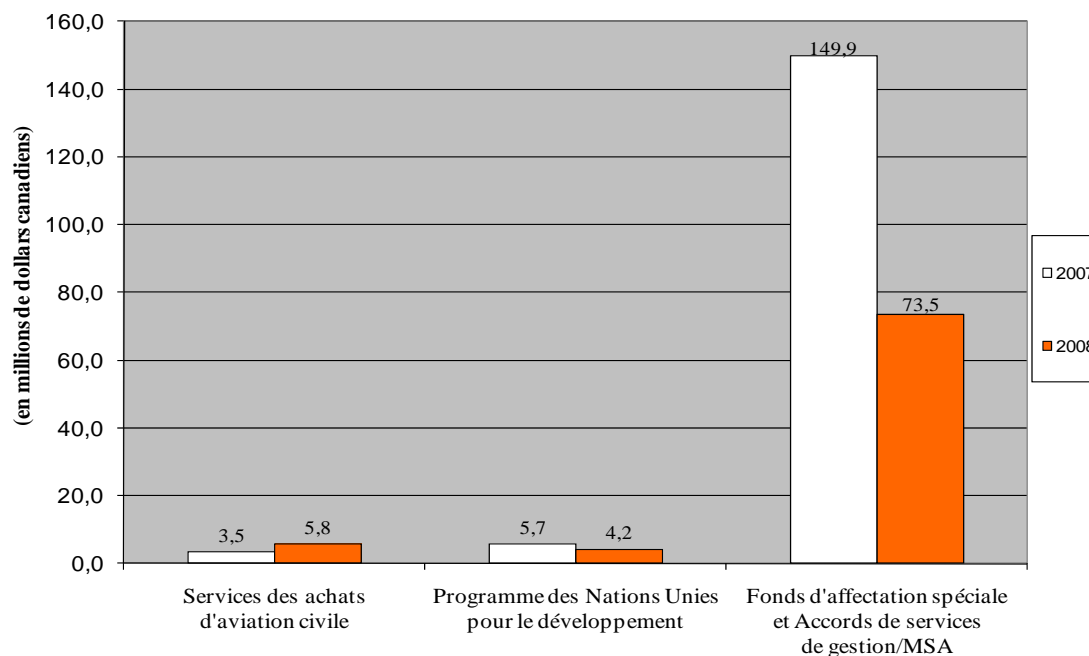
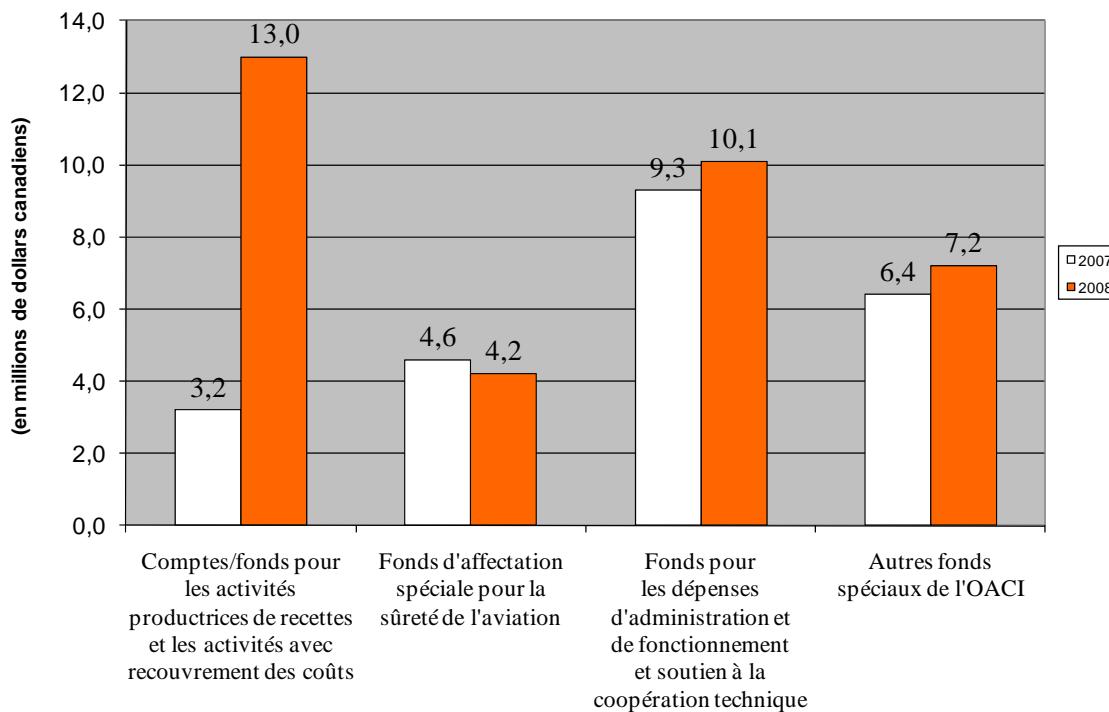


FIGURE 2: FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE**FIGURE 3: AUTRES FONDS PROPRES À L'OACI**

4. PROGRAMME ORDINAIRE

4.1 Crédits

4.1.1 À sa 36^e session en 2007, au paragraphe C du dispositif de sa Résolution A36-29, l'Assemblée a voté des crédits d'un montant de 79 951 \$ pour l'année 2008. Les détails des crédits, des virements, des dépenses réelles et des soldes non utilisés des crédits par objectif stratégique et stratégie de soutien à l'exécution figurent à l'État IV. Les dépenses réelles sont exprimées au taux de change opérationnel des Nations Unies. Le résultat budgétaire pour 2008, exprimé en milliers de dollars canadiens, se résume comme suit :

Crédits initiaux	79 951 \$
Crédits reportés de 2007 et utilisation de l'excédent des recettes accessoires	9 137
Diminution des crédits	(8 187)
Engagements non liquidés en 2008	(1 167)
Engagements du triennat	(4 195)
Activités différés (à 2009)	(1 975)
Report à 2009	(3 987)
Crédits révisés	<u>69 577 \$</u>

4.1.2 Report de 2007 et utilisation de l'excédent des recettes accessoires. En application des paragraphes 5.2, alinéa c) et 5.11 du Règlement financier, le Conseil a approuvé le virement d'un montant de 9 137 \$ provenant des économies de 2007 pour compléter les crédits de 2008, ainsi que l'utilisation de l'excédent de recettes accessoires de 2007 (C-DEC 182/13 et C-DEC 184/8).

4.1.3 Diminution des crédits. Le Conseil a aussi approuvé les virements des crédits ci-après à d'autres fonds, pour un total de 8 187 \$:

- a) 4 262 \$ au Fonds temporaires de rémunérations du personnel (TSSF) pour les besoins linguistiques;
- b) 1 374 \$ au Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI);
- c) 589 \$ au Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques (GIACC) – Fonds de l'environnement;
- d) 981 \$ au Fonds ICT pour le Système intégré d'information sur les ressources (IRIS);
- e) 981 \$ de remboursement sur l'emprunt du TSSF.

4.1.4 Engagements non liquidés en 2008. D'après les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), les engagements non liquidés ne sont plus reconnus comme dépenses, tant que les biens/services n'ont pas été reçus. Les obligations d'achats de 1 167 \$ ont été inscrites pour l'exercice 2008 mais la livraison correspondante n'est attendue qu'en 2009. Ce montant a été réservé et reporté à 2009 pour répondre aux obligations légales du système de règlement/livraison de ces bons de commande. Le montant étant inférieur à 10 % du crédit annuel par Objectif stratégique (OS) et Stratégies de soutien à l'exécution (SIS), le Secrétaire général l'a approuvé, conformément aux paragraphes 5.6 et 5.7 du Règlement financier.

4.1.5 Engagements du triennat. Le Conseil a approuvé le financement des activités couvrant tout le triennat, telles que, entre autres, les contributions fractionnées, les IPSAS, l'étude sur les bureaux régionaux, les besoins linguistiques (C-DEC 182/13 et C-DEC184/8). Comme la durée de ces activités s'étendra jusqu'en 2010, un montant de 4 195 \$ a été mis de côté pour les années ultérieures. En application du paragraphe 5.6 du Règlement financier, le Conseil a approuvé la reconduction de cette portion des crédits jusqu'en 2009 (C-DEC 186/8). [Ce montant, ainsi que les engagements non liquidés de 2008, sont légèrement inférieurs aux montants effectivement approuvés indiqués dans la note C-DEC 186/8, en raison de transactions ultérieures effectuées après la date d'approbation.]

4.1.6 Activités différées. Le Secrétaire général a approuvé le report des éléments différés d'une valeur de 1 975 \$, comme l'autorise le paragraphe 5.6 du Règlement financier. Ces reports sont nécessaires en raison des changements de date de certaines réunions, de projets spéciaux de mise en œuvre et de dépenses opérationnelles (telles que l'achat de matériel et de logiciel). Certaines des dépenses opérationnelles ont été différées dans le cadre des efforts généraux de freiner les coûts.

4.1.7 Virements. En 2008, conformément au paragraphe 5.9 du Règlement financier, le Conseil a approuvé des virements de crédits de tous les fonds des Objectifs stratégiques et de la Stratégie de soutien d'exécution – Appui de programme qui dépasse le plafond des 10 % (C-DEC 186/8).

4.1.8 Report à 2009. Conformément au paragraphe 5.6 du Règlement financier, le Conseil a approuvé le report de crédits de 2008 à 2009 (C-DEC 186/8 et C-DEC 186/12). Le montant total s'élève à 2 411 \$ et est ventilé comme suit:

Objectif stratégique /Stratégie de soutien d'exécution	Montant	Objet
OS F - Règle de droit	350	Réunions (Conférence diplomatique et Comité juridique)
SIS – Gestion et administration	662	Projet IRIS – Ressources supplémentaires pour la Phase 2 – États de paie et mise en œuvre RH
SIS – Gestion et administration	527	IPSAS – Ressources supplémentaires
SIS – Gestion et administration	200	Finance – Ressources supplémentaires – Mise en œuvre IRIS –période de transition
SIS - Infrastructure	98	ISEC – Ressources supplémentaires
SIS - Infrastructure	320	Sûreté – Bureaux régionaux de Bangkok et de Mexico
OS C - Environnement	254	Programme pour l'environnement
	<u>2 411</u>	

4.1.9 Le Conseil a autorisé le Secrétaire général à apporter aux montants approuvés des reports relatifs aux éléments/activités de programme différés à 2009 les modifications qui pourraient être nécessaires en raison des dépenses réelles à la fin de l'exercice (C-DEC 186/8). Ces montants reportés supplémentaires s'élèvent à 1 576 \$ et sont destinés aux programmes suivants :

Objectif stratégique A: Sécurité 1 291 \$; Objectif stratégique D: Efficacité 65 \$ et SIS – Gestion et administration 220 \$ pour le développement des ressources humaines et la technologie de l'information.

4.1.10 En raison des augmentations et des virements indiqués ci-dessus, le montant final des crédits approuvés pour l'exercice s'est élevé à un total de 69 577 \$.

4.2 **Initiatives majeures mises en œuvre à partir de 2008**

4.2.1 **Budget axé sur les résultats.** Le budget du Programme ordinaire pour 2008-2009-2010 a été approuvé par l'Assemblée à sa 36^e session, en 2007, avec une nouvelle approche, la budgétisation axée sur les résultats, en application de la décision du Conseil (C-DEC 178/14). Il met l'accent sur les résultats de haut niveau à produire grâce auxquels le Conseil et l'Assemblée pourront suivre la progression vers la réalisation des objectifs des diverses activités de l'OACI. La présentation graphique du budget fait une distinction en ce qui concerne les dépenses entre le « Programme », le « Soutien du programme » et la « Gestion et administration », tout en maintenant la structure Directions/organigramme. En conséquence, les reports de crédits à 2008 font aussi cette distinction. Durant 2009, l'accent sera mis sur la surveillance des performances et des résultats.

4.2.2 **Emploi du dollar canadien comme devise de base**

L'emploi du dollar canadien à la place du dollar des États-Unis pour les budgets et les comptes des fonds propres à l'Organisation est une autre initiative importante. Les contributions des États contractants et d'autres sources estimatives de recettes sont établies en dollars canadiens pour 2008. Afin d'accroître la cohérence et la comparabilité entre les budgets approuvés et les comptes et fonds de l'Organisation, les transactions sont enregistrées en dollars canadiens, et il est prévu de présenter les états financiers en dollars canadiens à compter de 2008. Ce changement s'applique aux fonds propres à l'Organisation, tandis que les fonds administrés pour le compte de tiers, comme ceux qui ont été établis pour la gestion des projets de coopération technique, demeurent en dollars des États-Unis, mais sont présentés en dollars canadiens pour les états financiers combinés.

4.2.3 **Nouveau système de planification des ressources (ERP)**

L'Organisation a approuvé la mise en œuvre d'un nouveau système de planification des ressources (ERP) d'Agresso. Les fonctions du système comprennent l'enregistrement et la présentation des transactions et renseignements financiers qui serviront à l'établissement des états financiers pour 2008 et les exercices suivants. La fonctionnalité des Modules financiers d'Agresso est entrée en service opérationnel en janvier 2008, dans le cadre de la phase I, et à la fin de l'exercice, toutes les transactions financières ont été enregistrées dans Agresso. La phase I comprenait également les modules Acquisitions et Gestion des projets. La phase II a démarré en avril 2008 et devrait s'achever à la fin de 2009. Elle concerne la planification budgétaire, les immobilisations, les ventes de publications, les déplacements, les ressources humaines et la paie. Un tel système apportera divers avantages, dont celui de permettre à l'Organisation de comptabiliser les transactions sur la base des IPSAS. On prévoit aussi que les renseignements financiers seront produits de façon plus opportune et efficace. La Phase III, qui est l'application du système Agresso aux bureaux régionaux commencera vers la fin de 2009.

4.2.4 **Adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public**

Comme l'indique la Note 3 aux états financiers, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil des chefs de Secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies ont adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en vue d'une application à compter du 1^{er} janvier 2010 ou avant. Les IPSAS sont des normes comptables élaborées indépendamment dont l'adoption exige une comptabilité d'exercice intégrale. Une telle comptabilité est considérée comme étant la meilleure pratique en la matière par les organisations internationales tant pour le secteur public que

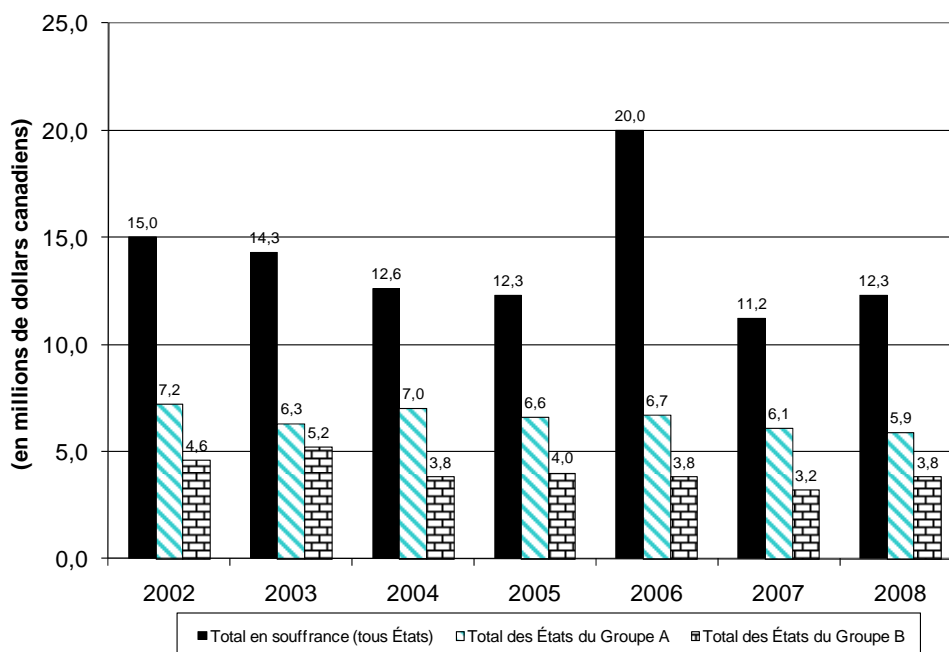
pour le secteur privé. Les IPSAS comportent des exigences et des indications détaillées qui favorisent la cohérence et la comparabilité des états financiers. L'OACI mettra en œuvre les IPSAS progressivement durant le triennat (2008-2010). Les Notes aux états financiers donnent un aperçu de l'incidence de l'adoption des IPSAS sur la teneur et la présentation des états financiers.

4.3 Recettes et contributions

4.3.1 Les crédits pour l'exercice 2008 approuvés par l'Assemblée à sa 36^e session devaient être financés par des contributions à verser par les États contractants d'un montant de 74 184 \$ et par des recettes accessoires de 1 916 \$ et un excédent du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) de 3 851 \$ pour un total de 79 951 \$. La répartition des recettes effectives totalisant 79 032 \$ est présentée dans l'État I.

4.3.2 Durant l'année 2008, des contributions totalisant 71 867 \$ ont été reçues et un solde de 2 317 \$ restait en souffrance à la fin de l'exercice au titre des contributions de l'année en cours. Au début de l'année, 11 220 \$ étaient dus par des États au titre de 2007 et des exercices antérieurs ; un montant de 1 284 \$ a été reçu, laissant un solde à percevoir de 9 936 \$. Le montant total des contributions en souffrance au titre de tous les exercices était de 12 277 \$ au 31 décembre 2008 (incluant le Fonds de roulement). Les détails sont présentés dans le Tableau A. Le pourcentage de perception des contributions pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions calculées était en moyenne de 94 %. La Figure 4 illustre la situation des contributions calculées à recevoir des États contractants à la fin de chaque exercice depuis 2002.

FIGURE 4
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
AU 31 DÉCEMBRE



4.3.3 Sur les 12 277 \$ de contributions en souffrance au 31 décembre 2008 (12 253 \$ en excluant le Fonds de roulement), 96 \$ étaient dus par des États représentés au Conseil.

	<u>Nombre d'États 2007</u>	<u>Montant dû au 31 décembre 2007</u>	<u>Nombre d'États 2008</u>	<u>Montant dû au 31 décembre 2008</u>
Groupe A : États ayant conclu des accords avec le Conseil en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années	28	6 092 \$	26	5 979 \$
Groupe B : États ayant des arriérés de contributions de trois années entières ou plus qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés	5	3 214 \$	8	3 838 \$
Groupe C : États ayant des arriérés de contributions de moins de trois années entières	11	884 \$	10	970 \$
Groupe D : États ayant des contributions en souffrance uniquement pour l'année en cours	<u>16</u>	<u>523 \$</u>	<u>47</u>	<u>965 \$</u>
Total partiel	60	10 713 \$	91	11 752 \$
L'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	-	<u>501 \$</u>	-	<u>501 \$</u>
Total des contributions en souffrance	<u>60</u>	<u>11 214 \$</u>	<u>91</u>	<u>12 253 \$</u>

4.3.4 Au 31 décembre 2008, 26 États avaient conclu des accords pour liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Les accords prévoient que ces États acquitteront leur contribution de l'exercice en cours ainsi qu'un versement annuel au titre des arriérés des années antérieures. La note du Tableau A indique les États qui n'avaient pas respecté les modalités de leur accord au 31 décembre 2008.

4.3.5 Les principales contributions (*) reçues pour le Fonds du Programme ordinaire et les fonds propres à l'OACI pour 2008 sont résumées ci-après :

PRINCIPAUX CONTRIBUANTS – 2008				
État contractant	Programme ordinaire		Fonds propres à l'OACI	Total
	Contributions reçues	Contributions en nature (loyers)	Contributions en espèces et en nature AVSEC	
États-Unis d'Amérique	18 546		651	19 197
Canada	1 840	13 818	276	15 934
Japon	9 021			9 021
Allemagne	5 252		16	5 268
France	3 835	1 017	285	5 137
Royaume-Uni	4 407		237	4 644
Italie	2 752		145	2 897
République de Corée	1 818		216	2 034
Thaïlande	415	1 263	4	1 682
Chine	1 795		319	2 114
Espagne	1 766			1 766
Pays-Bas	1 454		13	1 467
Total	52 901	16 098	2 162	71 161

(*) Les douze contributions les plus élevées

4.4 **Excédent**

4.4.1 Au 31 décembre 2008, l'excédent cumulatif, indiqué dans l'État V, s'élevait à 19 717 \$. L'excédent cumulatif moins les contributions à recevoir des États contractants de 12 277 \$ a donné lieu à un excédent de trésorerie de 7 440 \$ au 31 décembre 2008.

4.5 **Encaisse**

4.5.1 L'encaisse du Fonds général au 31 décembre 2008 s'élevait à 26 138 \$ (y compris le solde du Fonds de roulement), et elle est indiquée dans l'État III. Le Conseil n'a pas modifié le niveau du Fonds de roulement en 2008 comme l'y autorisait l'Assemblée dans sa Résolution A36-34.

4.6 **Achat à terme de devises**

4.6.1 Afin de réduire au minimum les risques et de protéger le budget contre les conséquences de fluctuations potentielles des taux de change, on a procédé à l'achat à terme de dollars des États-Unis et d'euros avec l'approbation du Conseil. L'objectif de stabiliser les dépenses liées au dollar US et les dépenses en euros à un niveau compatible avec le budget a été atteint. De plus amples renseignements figurent dans les Notes aux états financiers.

5. **AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À L'OACI**

5.1 **Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOSC)**

5.1.1 Le Fonds AOSC est établi pour défrayer les coûts d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique ; il est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets du PNUD, du CAPS, des fonds d'affectation spéciale et des MSA. Les résultats financiers du Fonds AOSC sont présentés dans les Tableaux B et B.1 et les comparaisons budgétaires sont présentées dans le tableau suivant :

FIGURE 5
BUDGET DU FONDS AOSC ET DÉPENSES POUR 2008
(en milliers de dollars canadiens)

	Soumis à l'Assemblée	Budget révisé 2008 ²	Dépenses/ Recettes 2008 ³	Solde du budget révisé
Crédits/Dépenses				
Grand Programme X	9 723 \$ ¹	10 052 \$	9 920 \$	132 \$
Recettes	-----	10 108 \$	8 799 \$	
Excédent/(Déficit) des recettes sur les dépenses	-----	56 \$	(1 121 \$)	

¹ Approuvé par l'Assemblée en 2007 (A36)

² Noté par le Conseil à sa 185^e session (C-WP/13210)

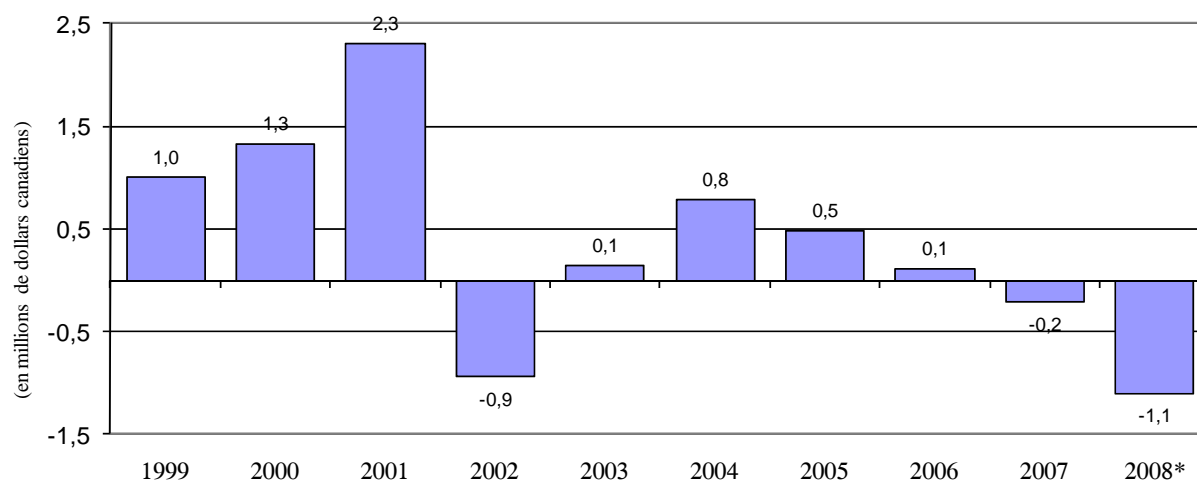
³ Excluant le Fonds de l'efficacité et de l'efficacité

5.1.2 Comme l'indique la Figure 5, l'Assemblée a approuvé les prévisions budgétaires indicatives (dépenses) du Fonds AOSC, qui s'élèvent à 9 723 \$ pour l'exercice 2008. Au cours de l'exercice, en application du paragraphe 9.5 du Règlement financier, le Secrétaire général a soumis au Conseil une actualisation des prévisions budgétaires (dépenses) pour 2008 dans la note C-WP/13210. Les prévisions de dépenses révisées pour 2008 s'élevaient à 10 052\$ et les prévisions de recettes à 10 108 \$.

5.1.3 Les dépenses totales indiquées dans les états financiers pour le Programme de coopération technique, frais d'administration non compris, se sont élevées à 75 809 \$ en 2008, contre 159 124 \$ en 2007. En 2008, les dépenses des programmes pour les projets comprenaient des dépenses d'équipements qui se sont élevées à 16 599 \$ contre 109 638\$ en 2007, la différence étant surtout attribuable à la cessation de la comptabilisation des obligations non liquidées comme des dépenses. Les recettes du Fonds AOSC provenant du recouvrement des frais d'administration se sont élevées à 7 620 \$ en 2008 contre 8 341 \$ in 2007. Les recettes totales du Fonds AOSC pour 2008 étaient de 8 799 \$, ce qui représente une baisse de 265 \$ (2,8 %) par rapport à 2007. Par contre, les dépenses réelles du Fonds AOSC se sont élevées à 9 920 \$, ce qui représente une augmentation de 626 \$ (6,7 %), par rapport à 2007. Les dépenses réelles incluent des gains de change non prévus au budget de 32 \$ en 2008 et de 1 022 \$ en 2007. Même si le budget révisé noté par le Conseil à sa 185^e session avait prévu un léger excédent de 56 \$, le Fonds AOSC n'a pas pleinement recouvert ses coûts pour l'exercice 2008 et a subi un déficit de 182 \$, après prise en compte d'un gain de réévaluation de devise de 939 \$, lequel a été déduit du solde du Fonds AOSC, qui se chiffrait à 5 526 \$ à la fin de 2008. Il convient de noter que l'application des IPSAS aux dépenses a eu un impact réducteur important sur les résultats du Fonds AOSC pour 2008. (voir Note 2, alinéa d) ci-après)

La Figure 6 illustre la tendance observée en matière d'excédent (déficit) annuel au cours des dix dernières années.

FIGURE 6
EXCÉDENT ET DÉFICIT DU FONDS AOSC AU 31 DÉCEMBRE



* Le montant de 2008 ne comprend pas le gain de change de 939 \$ dans le Fonds AOSC en 2008.

5.1.4 Lors de la 35^e session de l'Assemblée, la Commission administrative a recommandé que la question du partage des coûts entre le Programme ordinaire et le Programme de la coopération technique soit soumise au Conseil pour examen. Le Conseil a examiné cette question et il a chargé le Secrétaire général d'affecter progressivement les coûts identifiables au Fonds AOSC et au Programme ordinaire, selon le cas, afin de réduire au minimum le niveau de financement croisé entre ces fonds. En 2008, des dépenses de 390 \$ relatives au soutien du Programme ordinaire qui avaient été financées par le Fonds AOSC ont été imputées au Programme ordinaire, tandis qu'un montant de 322 \$ des dépenses de soutien au Programme de coopération technique financé par le Programme ordinaire a été imputé au Fonds AOSC. Le virement net de dépenses pour 2008, à savoir 68 \$, a été porté aux comptes du Fonds AOSC, en plus du montant de 1 857 \$ pour le personnel financé par le Fonds AOSC qui travaille à l'extérieur de la Direction de la coopération technique. Le Conseil a présenté à l'Assemblée, à sa 36^e session, un rapport sur la ventilation des coûts entre le Fonds AOSC et le budget du Programme ordinaire. L'Assemblée a demandé au Conseil d'examiner et d'approuver une politique de recouvrement des coûts et d'œuvrer avec le Secrétariat pour faire en sorte que l'étude pilote demandée par le Conseil apporte des informations exactes, en temps utile, pour la décision du Conseil. Durant 2008 et au début de 2009, une étude a été entreprise par un cabinet-conseil en gestion pour déterminer un mécanisme de recouvrement des coûts qui soit équitable et efficace par rapport aux coûts.

6. FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (FONDS NON PROPRES À L'OACI)

6.1 Le Programme de coopération technique est une activité prioritaire permanente de l'OACI, comme il est indiqué dans la Résolution A36-17 de l'Assemblée; il assure un vaste éventail de services divers, dont l'assistance aux États pour l'examen de la structure et de l'organisation des institutions nationales de l'aviation civile, la mise à niveau de l'infrastructure et des services des aéroports, la facilitation du transfert de technologies et de renforcement des capacités, la promotion des normes et des pratiques recommandées de l'OACI et des plans de navigation aérienne, ainsi que l'appui des mesures correctrices découlant du Programme universel d'audits de la supervision de la sécurité (USOAP) et des audits du Programme universel d'audits de la sûreté (USAP). Les fonds du Programme de coopération technique sont présentés au Tableau C.

6.2 Le Règlement financier et les Règles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) stipulent que les agences d'exécution, qui sont des organisations de la famille des Nations Unies, sont tenues de transmettre à l'Administrateur du PNUD les comptes afférents aux fonds qui leur ont été alloués par l'Administrateur du PNUD, ainsi que le rapport correspondant de leur Commissaire aux comptes pour présentation au Conseil d'administration du PNUD. Les comptes pour 2008 portant sur les projets du PNUD exécutés par l'OACI sont présentés au Tableau C.1 des états financiers de l'Organisation et le rapport du Commissaire aux comptes englobe en conséquence les comptes des projets du PNUD. Ces comptes sont présentés à l'Assemblée pour approbation et soumission ultérieure à l'Administrateur du PNUD.

7. AUTRES FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE

7.1 Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)

Ce fonds a été créé par le Conseil en 2005 (C-DEC 174/1). L'OACI supervise l'élaboration du projet visant à soutenir l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine, ce qui comprend l'établissement d'un répertoire de clés publiques (RCP) sous les auspices de l'OACI pour assurer la gestion de l'échange de clés électroniques en vue du décryptage des signatures

numériques intégrées dans les passeports électroniques. À la fin de 2008, 12 États contribuaient au Fonds du RCP. Le contrat de développement ou d'« établissement » du RCP a été attribué à une entreprise privée, qui s'est vu confier la conception et la mise au point complètes du Répertoire. L'OACI a maintenant commencé la deuxième partie du projet (Phase 2), à savoir un contrat pour la phase opérationnelle du RCP. Les opérations sont indiquées dans le Tableau D des états financiers.

7.2 **Accords de financement collectif**

L'OACI supervise l'exploitation des services de navigation aérienne fournis par les Gouvernements du Danemark et de l'Islande, dont les coûts sont recouverts par le biais de redevances d'usage et de contributions à payer par les gouvernements contractants. De plus, l'OACI est chargée de l'administration des fonds relatifs aux services fournis par le Royaume-Uni pour surveiller l'application du minimum de séparation verticale dans les Régions de l'Atlantique Nord, dont les coûts sont recouverts par le biais de redevances d'usage. Les fonds sont reçus du Royaume-Uni et distribués par l'OACI pour le Fonds du Système de contrôle des performances de maintien d'altitude de l'Atlantique Nord et pour le Fonds de la redevance administrative pour le financement collectif, tandis que les fonds des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande sont reçus directement par les parties concernées. Les opérations sont indiquées dans le Tableau D des états financiers.

8. CERTIFICATION, APPROBATION ET SOUMISSION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2008 :

Le Règlement financier oblige le Secrétaire général à tenir les dossiers comptables nécessaires et à soumettre des états financiers qui indiquent les recettes et les dépenses de tous les fonds de l'Organisation de l'aviation civile internationale durant l'exercice financier et leurs positions respectives à la fin de l'exercice, ainsi que la situation des crédits prévus dans le budget (Fonds général du Programme ordinaire) et de ceux qui n'ont pas été prévus dans le budget par l'Assemblée. Il est également tenu de fournir tous les renseignements utiles pour indiquer la situation financière actuelle de l'Organisation.

L'Administration est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers présentés dans le présent rapport. Ces états ont été établis conformément aux Normes comptables pour le système des Nations Unies (UNSAS), et ils incluent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de l'Administration. Les renseignements financiers contenus dans le rapport concordent avec ceux des états financiers. L'Administration estime que ces états présentent correctement la situation financière de l'Organisation, les résultats de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie, et les renseignements fournis dans le présent rapport sont présentés conformément aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures visant à garantir la fiabilité des renseignements financiers et la protection de l'actif. Les systèmes de contrôles internes font l'objet d'une vérification interne et externe. Les Commissaires aux comptes ont vérifié les états financiers, y compris les tableaux et les notes, et leur rapport indique la portée de leurs vérifications et leur opinion sur les états financiers.

Le Conseil a la responsabilité d'examiner et de recommander les états financiers l'approbation de l'Assemblée, et il a le pouvoir de demander des amendements à ces états financiers après leur publication par le Secrétaire général.

En ma qualité de Chef de la Sous-Direction des finances de l'Organisation de l'aviation civile internationale, je certifie par les présentes les états financiers figurant dans le présent document.

Rahul Bhalla
Chef, Sous-Direction des finances

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, j'approuve et soumet par les présentes le rapport financier de l'OACI, accompagné des états financiers, des tableaux et des annexes pour l'exercice 2008.

Taïeb Chérif
Secrétaire général

Montréal, Canada
Le 15 mai 2009

PARTIE II : RAPPORT/OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- République Française -

Cour des comptes
Le Premier président

Paris, le 03 JUIN 2009

À l'attention de l'Assemblée de l'Organisation
de l'aviation civile internationale

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

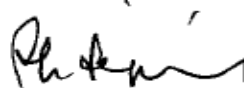
J'ai examiné les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, qui comprennent les états des recettes et des dépenses, de l'actif et du passif, des flux de trésorerie, de l'excédent accumulé et des crédits au titre du Fonds général du programme ordinaire, et les tableaux et les notes annexes qui les accompagnent pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité de la direction de l'OACI. Il m'appartient d'exprimer, sur la base de ma vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que mes travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par la direction de l'OACI, et à évaluer la présentation générale des états financiers. J'estime que la vérification que j'ai effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder mon opinion.

Mon opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de l'OACI au 31 décembre 2008, ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note 4.1.4. de l'annexe qui expose un changement de méthode comptable concernant la comptabilisation des dépenses.

En outre, j'estime que les opérations de l'OACI qui ont retenu mon attention, ou que j'ai examinées par sondage dans le cadre de ma vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'OACI et aux autorisations des organes délibérants.



Philippe SÉGUIN

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Fonds général et Fonds de roulement du Programme ordinaire		Autres Fonds en propre de l'OACI (cf. Tableaux B&E)		Total partiel Fonds OACI		Fonds du Programme de Coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableau D)		Élimination		Total	
		2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
		RECETTES ET DÉPENSES													
RECETTES															
Contributions établies		74 184	65 827			74 184	65 827			546	595			74 730	66 422
Contributions volontaires				4 084	5 994	4 084	5 994	117		747	277			4 949	6 271
Ventes de publications	4		5 334	5 465		5 465	5 334							5 465	5 334
Autres activités génératrices de produits	4			6 292	2 295	6 292	2 295							6 292	2 295
Contributions aux accords de projets				61		61		135 512	165 461					135 573	165 461
Recettes de redevances administratives		213	38	8 094	8 341	8 307	8 379					(8 306)	(8 379)		
Recettes internes				1 849		1 849						(1 849)			
Recettes d'intérêts		637	1 183	783	1 387	1 420	2 570	4 339	6 994	84	204			5 843	9 769
Recettes de redevances d'usage		44		669	865	712	865			44 651	48 274			45 363	49 139
Divers/Recettes accessoires	5	3 953	3 127	2 479	1 613	6 432	4 740	6 080	7 259	72		(3 947)	(352)	8 637	11 648
TOTAL DES RECETTES		79 032	75 509	29 775	20 495	108 807	96 005	146 049	179 714	46 101	49 351	(14 102)	(8 731)	286 853	316 338
DÉPENSES															
Traitements, salaires et frais communs de personnel		57 766	62 457	23 512	15 858	81 278	78 315	43 767	38 789	480	701			125 525	117 805
Dépenses générales d'exploitation	5	6 383	7 285	8 095	4 888	14 477	12 173	1 722	2 589	67	120	(3 851)		12 415	14 882
Déplacements		2 259	2 497	2 338	1 519	4 597	4 016	3 189	3 046	95	118			7 880	7 180
ARGF - Externalisation	4	2 321				2 321						(2 321)			
Réunions		432	1 056	52		484	1 056							484	1 056
Sous-contrats								9 493	3 730					9 493	3 730
Formation technique								912	1 302					912	1 302
Matériel	6	134	1 789	270	622	405	2 411	16 599	109 638					17 004	112 049
Subventions et autres virements				96	619	96	619					(96)	(352)		267
Coûts de services										55 820	39 363			55 820	39 363
Dépréciation et amortissement															
Frais généraux d'administration				213	23	213	23	7 620	8 341		15	(7 834)	(8 379)		
Coputs de financement															
Autres dépenses		281	290	146	673	428	963	126	30					554	993
TOTAL DES DÉPENSES		69 577	75 374	34 723	24 202	104 300	99 576	83 429	167 465	56 462	40 317	(14 102)	(8 731)	230 088	298 626
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES		9 455	135	(4 948)	(3 707)	4 507	(3 571)	62 619	12 249	(10 361)	9 034			56 767	17 714
Gain(Perte) sur réévaluation des devises étrangères	7	4 953		6 730		11 682		28 687		677				41 046	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE		14 408	135	1 782	(3 707)	16 189	(3 571)	91 307	12 249	(9 684)	9 034			97 814	17 714

Les notes et les tableaux joints font partie intégrante des états financiers.
Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIF, PASSIF ET SOLDE DU FONDS
AU 31 DÉCEMBRE 2008
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Fonds général et Fonds de roulement du Programme ordinaire		Autres Fonds en propre de l'OACI (cf. Tableaux B&E)		Total partiel Fonds OACI		Fonds du Programme de coopération technique (cf. Tableau C)		Autres fonds d'affectation spéciale (cf. Tableau D)		Élimination		Total	
		2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
ACTIF															
ACTIF COURANT															
Liquidités et valeurs équivalentes	8	26 138	30 534	34 586	1 287	60 723	31 821	195 465	163 463	5 030	2 499			261 219	197 783
Contributions établies à recevoir des États contractants (Tableau A)	9	12 277	11 220			12 277	11 220							12 277	11 220
Soldes inter-fonds	2b	611		13 775	25 231	14 386	25 231	3 504		215	183	(18 105)	(25 414)		
Inventaires	10			232	139	232	139							232	139
Comptes débiteurs et avances	11	4 023	2 698	4 619	2 787	8 642	5 485	16 398	2 854	3 885	12 830			28 925	21 168
Créances des organismes régionaux : CAFAC	12	1 024	1 024			1 024	1 024							1 024	1 024
Autre actif courant		1 668	1 353	48	731	1 716	2 084	1 014	250					2 730	2 334
TOTAL DE L'ACTIF COURANT		45 741	46 829	53 260	30 175	99 000	77 004	216 381	166 567	9 130	15 512	(18 105)	(25 414)	306 407	233 668
ACTIF À LONG TERME															
Propriété, usine et matériel		1 145	1 145			1 145	1 145							1 145	1 145
Actif dérivé	14	9 068				9 068								9 068	
TOTAL DE L'ACTIF À LONG TERME		10 213	1 145			10 213	1 145							10 213	1 145
TOTAL DE L'ACTIF		55 953	47 974	53 260	30 175	109 213	78 149	216 381	166 567	9 130	15 512	(18 105)	(25 414)	316 621	234 813
PASSIF															
PASSIF COURANT															
Contributions reçues par anticipation (Tableau A)	9	616	4 711			616	4 711							616	4 711
Engagements non liquidés	3	187	2 156	1 585	2 851	1 772	5 007	15 287	32 287					17 058	37 294
Compte créditeur		7 257	6 614	5 915	1 588	13 172	8 202	20 890	36 851	471	51			34 533	45 105
Soldes inter-fonds	2b		526	6 806		6 806	526	11 071	24 888	227		(18 105)	(25 414)		
Payable aux organismes régionaux: CEAC	12	42	402			42	402							42	402
Crédits aux gouvernements contractants/assurant des services (Tableau D)										4 203	1 532			4 203	1 532
Reçus par anticipation			890	1 415		1 415	890	462						1 877	890
Recettes différées	11							5 913						5 913	
Autres passifs courants et financiers	13	712	309	841	203	1 553	512	693						2 247	512
TOTAL DU PASSIF COURANT		8 814	15 608	16 563	4 643	25 377	20 251	54 316	94 027	4 901	1 583	(18 105)	(25 414)	66 490	90 447
PASSIF À LONG TERME															
Passif dérivé	14		162				162								162
TOTAL DU PASSIF À LONG TERME			162				162								162
TOTAL DU PASSIF		8 814	15 770	16 563	4 643	25 377	20 413	54 316	94 027	4 901	1 583	(18 105)	(25 414)	66 490	90 608
VALEUR NETTE															
Excédents/(Déficit) accumulés		26 747	26 239	36 495	25 332	63 242	51 571	162 065	72 540	3 792	13 441			229 099	137 552
Excédent réservé		20 392	5 964	202	201	20 594	6 165			438	488			21 032	6 653
TOTAL DE LA VALEUR NETTE		47 140	32 204	36 697	25 532	83 836	57 736	162 065	72 540	4 230	13 929			250 131	144 205
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE		55 953	47 974	53 260	30 175	109 213	78 149	216 381	166 567	9 130	15 512	(18 105)	(25 414)	316 621	234 813

III-2

ÉTAT II

Les notes et les tableaux joints font partie intégrante des états financiers.
Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	Fonds général et Fonds de roulement du Programme ordinaire	
	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :		
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (État I)	9 455	135
(Augmentation) Diminution des contributions à recevoir	(1 057)	8 802
(Augmentation) Diminution dans d'autres comptes débiteurs	(1 325)	(362)
(Augmentation) Diminution dans d'autres actifs	(315)	
(Augmentation) Diminution dans les soldes inter-fonds à recevoir	(611)	(293)
(Augmentation) Diminution dans les contributions reçues par anticipation	(4 095)	2 944
(Augmentation) Diminution dans les engagements non liquidés	(1 969)	30
Augmentation (Diminution) dans les comptes créditeurs	(606)	4 001
Augmentation (Diminution) dans les soldes inter-fonds créditeurs	(526)	(716)
Moins : Recettes d'intérêts	(637)	(1 183)
Autres soldes créditeurs et provisions	402	
(Augmentation) Diminution dans l'actif/passif dérivatif	(8 906)	6 152
Autres modifications aux réserves et soldes de fonds	8 906	(6 152)
Gain/(Perte) sur réévaluation des devises étrangères	4 953	
FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	3 669	13 357
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT :		
Recettes d'intérêts	637	1 183
FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT	637	1 183
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Modification des engagements des exercices antérieurs		373
Virements (vers)/à partir d'autres fonds	(8 694)	(2 197)
Augmentation (Diminution) dans le Fonds de roulement	(7)	3
Remboursement des contributions		
Gain/perte sur change		161
FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(8 701)	(1 660)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS ET DES DÉPÔTS À TERME	(4 396)	12 880
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 534	17 654
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	26 138	30 534

Les notes et tableaux joints font partie intégrante des états financiers.

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

**FONDS GÉNÉRAL DU PROGRAMME ORDINAIRE
ÉTAT DES CRÉDITS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

(En milliers de dollars canadiens)

Objectif stratégique / Stratégie de soutien à l'exécution	Crédits									Dépenses	Solde
	Original A36-29	Report de l'exercice précédent ^a	Diminution des crédits ^a	Engagements ^b non réglés 2008	Solde des engagements du triennat ^c	Activités de 2008 reportées à 2009 ^b	Virements entre SO/SIS ^d	Reporté à l'exercice suivant ^e	Révision	Total	
A. Sécurité	14 415	1 921	(1 374)	(20)	-	(459)	716	(1 291)	13 908	13 908	-
B. Sûreté	5 019	-	-	(4)	-	(58)	(1 506)	-	3 451	3 451	-
C. Environnement	1 674	589	(589)	(1)	-	(39)	(67)	(254)	1 313	1 313	-
D. Efficacité	20 640	196	-	(64)	(196)	(312)	131	(65)	20 330	20 330	-
E. Continuité	1 951	-	-	(4)	-	(23)	(307)	-	1 617	1 617	-
F. Règle de droit	607	-	-	0	-	(8)	495	(350)	744	744	-
Total partiel	44 306	2 706	(1 963)	(93)	(196)	(899)	(538)	(1 960)	41 363	41 363	-
Gestion & Administration	18 670	2 549	(981)	(889)	(1 270)	(884)	987	(2 027)	16 155	16 155	-
Soutien au Programme	14 086	3 882	(1 373)	(185)	(2 729)	(192)	(530)	-	12 959	12 959	-
Total partiel	32 756	6 431	(2 354)	(1 074)	(3 999)	(1 076)	457	(2 027)	29 114	29 114	-
Total	77 062	9 137	(4 317)	(1 167)	(4 195)	(1 975)	(81)	(3 987)	70 477	70 477	-
Remaniement organisationnel	2 889	-	(2 889)						-		
Remboursement de l'emprunt pour TSSF	-	-	(981)				981		-		-
Gains/Pertes sur change - GAIN							(900)		(900)	(900)	-
TOTAL	79 951	9 137	(8 187)	(1 167)	(4 195)	(1 975)	0	(3 987)	69 577	69 577	-

^a Approuvé par le Conseil à ses 182^e et 184^e sessions (C-DEC 182/13 et C-DEC 184/8), paragraphes 5.2, alinéa c), et 5.11 du Règlement financier.

^b Approuvé par le Secrétaire général, paragraphes 5.6 et 5.7 du Règlement financier.

^c Approuvé par le Conseil à sa 186^e session (C-DEC 186/8), paragraphe 5.6 du Règlement financier.

^d Approuvé par le Conseil à sa 186^e session (C-DEC 186/8), paragraphe 5.9 du Règlement financier.

^e Approuvé par le Conseil à sa 186^e session (C-DEC 186/8 et C-DEC 186/12), paragraphe 5.6 du Règlement financier.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	Fonds général et Fonds de roulement du Programme ordinaire		Autres Fonds en propre de l'OACI (cf Tableaux B et E)		Total partiel des Fonds de l'OACI		Fonds du Programme de coopération technique (cf Tableau C)		Autres Fonds d'affectation spéciale (cf Tableau D)		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
EXCÉDENT CUMULATIF												
Excédent cumulatif en début d'exercice	19 201	17 083	25 332	26 955	44 533	44 038	72 540	66 421	13 441	4 407	130 513	114 866
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	9 455	135	(4 948)	(3 707)	4 507	(3 571)	62 619	12 249	(10 361)	9 034	56 767	17 714
Gain/(perte) sur réévaluation des devises étrangères	4 953		6 730		11 682		28 687		677		41 046	
Transactions non comptabilisées dans les états de recettes/dépenses												
Ajustement pour les dépenses de l'exercice précédent		21		(13)		8						8
Pertes et profits		(58)				(58)						(58)
Radiation des engagements non liquidés de l'exercice précédent		411	(19)		(19)	411					(19)	411
Report des crédits du Programme ordinaire de l'exercice précédent	5 964	9 776			5 964	9 776					5 964	9 776
Engagements non réglés	(1 167)				(1 167)						(1 167)	
Report de crédits du Programme ordinaire à l'exercice suivant	(10 157)	(5 964)			(10 157)	(5 964)					(10 157)	(5 964)
Remboursement de contribution:				(119)		(119)	(1 663)	(6 251)			(1 663)	(6 370)
Remboursement des intérêts												
Virement vers/à partir d'autres fonds	(8 694)	(2 197)	8 788	2 197	94		(119)	(180)	(20)	180	(45)	
Virement vers/à partir de l'excédent réservé												
À partir/vers le Financement collectif									50	(97)	50	(97)
Vers/à partir l'excédent réservé du mécanisme d'incitation												
Modification de la politique comptable			595		595						595	
Gain/perte sur change		157		(46)		111		301	5	(83)	5	327
Passif dérivatif	162	(162)			162	(162)					162	(162)
Réservé pour des projets de recettes accessoires												
Réservé dans le mécanisme d'incitation pour les arriérés de longue date			17	65	17	65					17	65
Total partiel	19 717	19 201	36 495	25 332	56 211	44 533	162 065	72 540	3 792	13 441	222 068	130 513
Capital d'apport lié aux terrains et aux bâtiments	1 145	1 145			1 145	1 145					1 145	1 145
Fonds de roulement												
Solde de début d'exercice	5 893	5 886			5 893	5 886					5 893	5 886
Ajustement	(7)	7			(7)	7					(7)	7
Solde de fin d'exercice	5 886	5 893			5 886	5 893					5 886	5 893
Total de l'excédent cumulatif à la fin de l'exercice	26 747	26 239	36 495	25 332	63 242	51 571	162 065	72 540	3 792	13 441	229 099	137 552
EXCÉDENT RÉSERVÉ												
Réservé dans le Programme ordinaire pour l'actif dérivatif												
Solde de début d'exercice		5 990				5 990						5 990
Virement (vers)/à partir du Programme ordinaire	9 068	(5 990)			9 068	(5 990)					9 068	(5 990)
Solde de fin d'exercice	9 068				9 068						9 068	
Réservé dans les fonds AOSC / Financement collectif												
Solde de début d'exercice									488	399	488	399
Gain/perte sur change									(8)	(8)	(8)	(8)
Virement vers/à partir des réserves									(50)	97	(50)	97
Solde de fin d'exercice									438	488	438	488
Report des crédits du Programme ordinaire												
Solde de début d'exercice	5 964	9 776			5 964	9 776					5 964	9 776
Virement au Programme ordinaire pour l'exercice en cours	(5 964)	(9 776)			(5 964)	(9 776)					(5 964)	(9 776)
Report de crédits à un exercice ultérieur	11 324	5 964			11 324	5 964					11 324	5 964
Solde de fin d'exercice	11 324	5 964			11 324	5 964					11 324	5 964
Réservé dans le mécanisme d'incitation pour les arriérés de longue date												
Solde de début d'exercice			201	260	201	260					201	260
Gain/perte sur change				5		5						5
Radiation des engagements non liquidés de l'exercice précédent			19		19						19	
Dépenses			(17)	(65)	(17)	(65)					(17)	(65)
Solde de fin d'exercice			202	201	202	201					202	201
Excédent réservé à la fin de l'exercice	20 392	5 964	202	201	20 594	6 165			438	488	21 032	6 653
TOTAL DU SOLDE DES FONDS	47 140	32 204	36 697	25 532	83 836	57 736	162 065	72 540	4 230	13 929	250 131	144 205

Les notes et tableaux joints font partie intégrante des états financiers.
Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

III-5

ÉTAT V

III-6

TABLEAU A

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

États contractants Résolutions A36-32 et A36-29	Fonds général					Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir**	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2008	Contributions 2008	Contributions reçues pour 2008	Solde des contributions à recevoir pour 2008	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents			
AFGHANISTAN	0,06	45		45	26		71	
AFRIQUE DU SUD	0,46	341	339	2			2	
ALBANIE	0,06	45	29	15			15	
ALGÉRIE	0,08	59	59					
ALLEMAGNE	7,08	5 252	5 252					
ANDORRE	0,06	45	9	36			36	
ANGOLA	0,06	45	43	1			1	
ANTIGUA-ET-BARBUDA	0,06	45		45	536		580	
ARABIE SAOUDITE	0,71	527	525	2			2	
ARGENTINE	0,33	245	245					
ARMÉNIE	0,06	45	45					
AUSTRALIE	1,77	1 313	1 313					
AUTRICHE	0,74	549	549			1	1	
AZERBAÏDJAN	0,06	45	45					
BAHAMAS	0,06	45	34	10			10	
BAHRÉÏN	0,07	52	51	1			1	
BANGLADESH	0,08	59	59	59			59	
BARBADE	0,06	45	45					
BÉLARUS (*)	0,06	45		45	40		84	
BELGIQUE	0,83	616	616					
BELIZE	0,06	45	45					
BÉNIN (*)	0,06	45	45		54		54	
BHOUTAN	0,06	45		45			45	
BOLIVIE	0,06	45		45			45	
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,06	45	45					1
BOTSWANA	0,06	45		45			45	
BRÉSIL	0,92	682	682					
BRUNÉI DARUSSALAM	0,06	45		45			45	
BULGARIE	0,06	45	45					1
BURKINA FASO (*)	0,06	45	45		155		155	
BURUNDI	0,06	45	45					
CAMBODGE	0,06	45	45		167		167	
CAMEROUN	0,06	45	45					
CANADA	2,48	1 840	1 840					
CAP-VERT	0,06	45		45			45	
CHILI	0,26	193	193					
CHINE	2,42	1 795	1 795					
CHYPRE	0,06	45	45					
COLOMBIE	0,21	156	156					
COMORES (*)	0,06	45	45		406		406	
CONGO	0,06	45	45		281		281	
COSTA RICA	0,06	45		45			45	
CÔTE D'IVOIRE (*)	0,06	45	45		93		93	
CROATIE	0,06	45	45					
CUBA	0,07	52	52					
DANEMARK	0,56	415	415					
DJIBOUTI	0,06	45		45	551		596	
ÉGYPTE	0,17	126	126					6
EL SALVADOR	0,06	45		45			45	
ÉMIRATS ARABES UNIS	0,64	475	475					
ÉQUATEUR	0,06	45	45					11
ÉRYTHRÉE	0,06	45		45			45	
ESPAGNE	2,38	1 766	1 766					
ESTONIE	0,06	45	45					44
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	25,00	18 546	18 546	()			()	
ÉTHIOPIE	0,07	52	51	1			1	
FÉDÉRATION DE RUSSIE	0,73	542	542					
FIDJI	0,06	45	43	2			2	
FINLANDE	0,48	356	356					348
FRANCE	5,17	3 835	3 835					
GABON (*)	0,06	45	45		79		79	
GAMBIE (*)	0,06	45		45	282		326	
GÉORGIE	0,06	45	45		340		340	
GHANA	0,06	45	45					
GRÈCE	0,46	341	341					
GRENADE	0,06	45		45	191		236	
GUATEMALA	0,06	45		45			45	
GUINÉE	0,06	45	39	5	165		170	
GUINÉE-BISSAU	0,06	45	45		572		572	
GUINÉE ÉQUATORIALE	0,06	45	45					

TABLEAU A
(suite)

III-7

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

États contractants Résolutions A36-32 et A36-29	Fonds général					Solde des avances dues au Fonds de roulement	Total des soldes à recevoir**	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2008	Contributions 2008	Contributions reçues pour 2008	Solde des contributions à recevoir pour 2008	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents			
GUYANA	0,06	45	29	15			15	
HAÏTI	0,06	45		45	106		150	
HONDURAS	0,06	45	45					9
HONGRIE	0,14	104	104					
ÎLES COOK	0,06	45	45		85		85	
ÎLES MARSHALL	0,06	45		45	105		149	
ÎLES SALOMON	0,06	45	45		126		126	
INDE	0,54	401	401					
INDONÉSIE	0,29	215	215					
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	0,18	134		134	3	1	138	
IRAQ	0,06	45		45	1 054		1 098	
IRLANDE	0,42	312	312					
ISLANDE	0,07	52	52					
ISRAËL	0,47	349	349					3
ITALIE	3,71	2 752	2 752					
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	0,06	45		45	30		75	
JAMAÏQUE	0,06	45	45					4
JAPON	12,16	9 021	9 021					
JORDANIE	0,06	45	45					7
KAZAKHSTAN	0,06	45	21	24			24	
KENYA	0,06	45	45					1
KIRGHIZISTAN (*)	0,06	45		45	194		238	
KIRIBATI	0,06	45		45	36		80	
KOWEÏT	0,19	141	140	1			1	
LESOTHO	0,06	45	44	1			1	
LÉTTONIE	0,06	45	45					
L'EX-RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE SOCIALISTE DE YOUGOSLAVIE (1)					501		501	
L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	0,06	45	45					
LIBAN	0,06	45		45			45	
LIBÉRIA	0,06	45	39	5	226		231	
LITUANIE	0,06	45	45					
LUXEMBOURG	0,38	282	282					
MADAGASCAR	0,06	45	45					
MALAISIE	0,57	423	419	4			4	
MALAWI (*)	0,06	45		45	236		280	
MALDIVES	0,06	45	45					
MALI	0,06	45	45					
MALTE	0,06	45	45					
MAROC	0,09	67	67	()			()	
MAURICE	0,07	52	52					
MAURITANIE	0,06	45	45					
MEXIQUE	1,46	1 083	1 083					
MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)	0,06	45		45	58		103	
MONACO	0,06	45	45					
MONGOLIE	0,06	45		45			45	
MONTÉNÉGRO	0,06	45		45	30		75	
MOZAMBIQUE	0,06	45	44					
MYANMAR	0,06	45	45					2
NAMIBIE	0,06	45		45			45	
NAURU	0,06	45		45	394		439	
NÉPAL	0,06	45	44					
NICARAGUA	0,06	45	45					
NIGER	0,06	45	45					
NIGÉRIA	0,06	45	45					
NORVÈGE	0,57	423	423					
NOUVELLE-ZÉLANDE	0,37	274	274					
OMAN	0,11	82	82					
UGANDA	0,06	45	45					8
OUBÉKISTAN	0,06	45	41	3			3	
PAKISTAN	0,16	119	119					2
PALAU	0,06	45		45	131		175	
PANAMA	0,06	45	45					7
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	0,06	45		45	36		80	
PARAGUAY	0,06	45	45					
PAYS-BAS	1,96	1 454	1 454			5	5	
PÉROU	0,10	74	73	2			2	
PHILIPPINES	0,18	134	134					24
POLOGNE	0,42	312	312					
PORTUGAL	0,47	349	349					
QATAR	0,16	119	119					

III-8

TABLEAU A
(suite)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

États contractants Résolutions A36-32 et A36-29	Fonds général						Contributions reçues par anticipation
	Barème 2008	Contributions 2008	Contributions reçues pour 2008	Solde des contributions à recevoir pour 2008	Solde des contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde des avances dues au Fonds de roulement	
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	0,06	45		45	36		81
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (*)	0,06	45			315		315
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	2,45	1 818	1 818				
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (*)	0,06	45		45	381		425
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	0,06	45	45				
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	0,06	45	45		119		119
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	0,06	45	45				
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	0,06	45	45				
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,18	134	132	1			1
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	0,06	45	45				
ROUMANIE	0,07	52	52				
ROYAUME-UNI	5,94	4 407	4 407			18	18
RWANDA	0,06	45		45	35		80
SAINTE-LUCIE	0,06	45	37	7			7
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	0,06	45		45	74		118
SAINT-MARIN	0,06	45	45				
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	0,06	45		45			45
SAMOA	0,06	45	45				
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE (*)	0,06	45		45	487		531
SÉNÉGAL	0,06	45	45				23
SERBIE-MONTÉNÉGR	0,06	45	45				
SEYCHELLES	0,06	45		45	51		95
SIERRA LEONE	0,06	45	39	5	247		252
SINGAPOUR	1,24	920	920				
SLOVAQUIE	0,06	45	45				
SLOVÉNIE	0,07	52	52				
SOMALIE	0,06	45		45	605		649
SOUDAN	0,06	45		45	106		150
SRI LANKA	0,08	59	59	1			1
SUÈDE	0,77	571	571				
SUISSE	1,00	742	742				
SURINAME (*)	0,06	45		45	194		238
SWAZILAND	0,06	45		45			45
TADJIKISTAN	0,06	45	28	16			16
TCHAD	0,06	45	45				
THAÏLANDE	0,56	415	415				
TIMOR-LESTE	0,06	45		45			45
TOGO	0,06	45	45				
TONGA	0,06	45		45			45
TRINITÉ-ET-TOBAGO	0,06	45	45				
TUNISIE	0,06	45	45				
TURKMÉNISTAN	0,06	45		45			45
TURQUIE	0,44	326	326				
UKRAINE	0,06	45	45				
URUGUAY	0,06	45	45				
VANUATU	0,06	45	44	1			1
VENEZUELA	0,16	119	119				
VIET NAM	0,07	52	51	1			1
YÉMEN	0,06	45	45				
ZAMBIE	0,06	45	40	5			5
ZIMBABWE	0,06	45	45				
TOTAL **	100,00	74 184	71 867	2 317	9 935	25	12 277
							616

Note 1 : Le montant imputable à la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

* États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2008.

** Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008
(en milliers de dollars canadiens)

	Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)	Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (cf. Annexe A)	Fonds du Programme universel d'audits de supervision de	Fonds de soutien de la coopération technique	Autres (cf. Annexe B)	TOTAL	
						2008	2007
RECETTES ET DÉPENSES							
RECETTES							
Contributions volontaires		1 863	956		978	3 797	5 541
Ventes de publications	5 465					5 465	
Autres activités génératrices de produits	6 292					6 292	2 295
Contributions aux accords de projet							
Recettes des frais d'administration	472			7 620		8 092	8 341
Recettes internes	1 849					1 849	
Recettes d'intérêts	95	166	1	47	401	711	1 238
Recettes de redevances d'usage					669	669	865
Autres/Recettes accessoires	1 169	170	9	1 139	51	2 539	1 613
TOTAL DES RECETTES	15 343	2 199	967	8 806	2 099	29 415	19 893
DÉPENSES							
Traitements, salaires et frais communs de personnel	5 154	2 947	1 015	9 281	5 058	23 454	15 848
Dépenses générales de fonctionnement	7 078	91	3	609	312	8 095	4 888
Déplacements	353	1 203	97	203	483	2 338	1 519
Réunions	46				6	52	
Matériel	231	6		32	2	270	622
Frais généraux d'administration					213	213	23
Divers	130	1		11	4	146	627
TOTAL DES DÉPENSES	12 992	4 247	1 115	10 136	6 078	34 569	23 527
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	2 352	(2 048)	(148)	(1 330)	(3 979)	(5 153)	(3 633)
Gain/(perte) sur réévaluation des devises	824	1 240	35	999	2 995	6 093	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR LA PÉRIODE	3 176	(808)	(114)	(331)	(984)	940	(3 633)
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE							
ACTIF							
ACTIF COURANT							
Liquidités et valeurs équivalentes	7 386	6 920	206	42	16 499	31 054	1 279
Soldes inter-fonds		20		9 118	4 634	13 773	22 598
Inventaires	232					232	139
Sommes à recevoir et avances	2 263	64	552	1 614	126	4 619	2 787
Autres éléments d'actif	7	20	4	14	3	48	731
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	9 888	7 025	763	10 788	21 262	49 726	27 535
TOTAL DE L'ACTIF	9 888	7 025	763	10 788	21 262	49 726	27 535
PASSIF							
PASSIF COURANT							
Engagements non liquidés					1 585	1 585	2 851
Comptes créditeurs	592	72	472	4 259	520	5 915	1 588
Soldes inter-fonds	1 168	656	102		4 830	6 755	
Encaissement par anticipation	1 140			275		1 415	
Autre passif courant et passif financier	118	65	1	630	26	841	203
TOTAL DU PASSIF COURANT	3 018	793	575	5 164	6 961	16 511	4 643
TOTAL DU PASSIF	3 018	793	575	5 164	6 961	16 511	4 643
VALEUR NETTE							
Excédent/(déficit) accumulé	6 870	6 232	188	5 624	14 099	33 013	22 691
Autres réserves					202	202	201
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	6 870	6 232	188	5 624	14 301	33 215	22 892
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	9 888	7 025	763	10 788	21 262	49 726	27 535

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS POUR LES DÉPENSES DES SERVICES D'ADMINISTRATION ET DE FONCTIONNEMENT
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	Fonds pour l'efficacité et l'efficacité de TCB	Fonds pour les dépenses des services d'admin. & de fonctionnement	TOTAL	
			2008	2007
RECETTES ET DÉPENSES				
RECETTES				
Contributions aux accords de projets				
Recettes de redevance d'administration		7 620	7 620	8 341
Recettes d'intérêts	7	40	47	294
Divers/Recettes accessoires		1 139	1 139	428
TOTAL DES RECETTES	7	8 799	8 806	9 064
DÉPENSES				
Rémunérations, salaires et frais communs	15	9 266	9 281	8 694
Dépenses générales d'exploitation	115	495	609	279
Déplacements	43	160	203	144
Matériel	44	(12)	32	71
Autres dépenses		11	11	106
TOTAL DES DÉPENSES	216	9 920	10 136	9 294
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	(209)	(1 121)	(1 330)	(230)
Gain/(perte) sur réévaluation des devises étrangères	60	939	999	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	(149)	(182)	(331)	(230)
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE				
ACTIF				
ACTIF COURANT				
Liquidités et valeurs équivalentes	1	42	42	15
Solde inter-fonds	307	8 811	9 118	5 790
Créances et avances de fonds		1 614	1 614	1 513
Autre actif courant		14	14	
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	308	10 480	10 788	7 318
TOTAL DE L'ACTIF	308	10 480	10 788	7 318
PASSIF				
PASSIF COURANT				
Engagements non liquidés				224
Compte créditeur	210	4 049	4 259	1 105
Reçus par anticipation		275	275	
Autre passif courant et financier		630	630	117
TOTAL DU PASSIF COURANT	210	4 954	5 164	1 447
TOTAL DU PASSIF	210	4 954	5 164	1 447
VALEUR NETTE				
Excédent/(déficit) accumulé	98	5 526	5 624	5 871
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	98	5 526	5 624	5 871
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	308	10 480	10 788	7 318

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	Programme des Nations Unies pour le développement (cf. Tableau C.1)	Fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion (cf. Tableau C.2)	Fonds du service des achats d'aviation (cf. Tableau C.3)	Total	
				2008	2007
RECETTES ET DÉPENSES					
RECETTES					
Contributions volontaires		117		117	
Autres activités génératrices de produits					
Contributions faux accords de projets		96 903	38 609	135 512	165 461
Recettes d'intérêts		3 533	806	4 339	6 994
Autres/Recettes accessoires	4 773	1 307		6 080	7 259
TOTAL DES RECETTES	4 773	101 861	39 415	146 049	179 714
DÉPENSES					
Frais d'experts et autres dépenses de personnel	3 416	39 961	390	43 767	38 789
Frais d'exploitation	160	1 333	229	1 722	2 589
Déplacements	154	3 023	12	3 189	3 046
Sous-Contrats	172	9 232	89	9 493	3 730
Formation technique	(47)	942	18	912	1 302
Matériel	(35)	13 175	3 458	16 599	109 638
Frais généraux d'administration	347	5 776	1 497	7 620	8 341
Autres dépenses	5	37	85	126	30
TOTAL DES DÉPENSES	4 171	73 480	5 778	83 429	167 465
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	601	28 381	33 637	62 619	12 249
Gain/(perte) sur réévaluation des devises étrangères	(166)	20 652	8 201	28 687	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	435	49 033	41 839	91 307	12 249
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE					
ACTIF					
ACTIF COURANT					
Liquidités et valeurs équivalentes	3 882	140 722	50 861	195 465	163 463
Soldes inter-fonds	3 502	2		3 504	
Sommes à recevoir et avances	1 699	9 818	4 881	16 398	2 854
Autres actifs courants	461	553		1 014	250
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	9 545	151 094	55 742	216 381	166 567
TOTAL DE L'ACTIF	9 545	151 094	55 742	216 381	166 567
PASSIF					
PASSIF COURANT					
Contributions reçues par anticipation (Tableau A)					
Engagements non liquidés	124	13 895	1 268	15 287	32 287
Comptes créditeurs	11 798	8 082	1 010	20 890	36 851
Soldes inter-fonds		11 054	17	11 071	24 888
Encaissements par anticipation	411	51		462	
Produit reporté		5 913		5 913	
Autres passifs courants et financiers	132	560	1	693	
TOTAL DU PASSIF COURANT	12 466	39 555	2 296	54 316	94 027
TOTAL DU PASSIF	12 466	39 555	2 296	54 316	94 027
VALEUR NETTE					
Excédents/(Déficits) accumulés	(1 467)	110 161	53 374	162 069	72 543
Gain ou perte sur change	(1 454)	1 378	72	(5)	(3)
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	(2 921)	111 539	53 446	162 065	72 540
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	9 545	151 094	55 742	216 381	166 567

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
TABLEAU DE LA SITUATION DES FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	2008	2007		
FONDS DE FONCTIONNEMENT				
Solde du Fonds au début de l'exercice	(1 903)	(1 903)	(25)	(25)
À ajouter :				
Retrait de trésorerie du PNUD	6 096		9 207	
Compte de compensation des projets	(719)		(4 063)	
Recettes accessoires et ajustements de change	(770)		(875)	
Gain ou perte de change	(1 454)		194	
Divers, à débiter/rembourser au PNUD		3 153	(101)	4 363
		1 250		4 338
À déduire :				
Dépenses de l'exercice (Tableau C.1.1)				
Projets				
Décaissements	3 824		5 285	
Engagements non liquidés			478	
Dépenses de soutien	347	4 171	478	6 241
Total des dépenses		4 171		6 241
Solde du Fonds à la fin de l'exercice		(2 921)		(1 903)
REPRÉSENTÉ PAR :				
Liquidités en banque, en caisse ou en circulation	3 896		10 210	
Montants dus par d'autres fonds	3 502		11 020	
Sommes à recevoir et soldes débiteurs divers	2 147	9 545	2 732	23 963
		9 545		23 963
Moins :				
Montants dus à d'autres fonds			683	
Sommes à payer et soldes créditeurs divers	12 466		24 749	
Engagements non liquidés — Exercice en cours		12 466	434	25 866
		12 466		25 866
Solde du Fonds à la fin de l'exercice		(2 921)		(1 903)

Certifié :

Approuvé :

R. Bhalla
Chef, Sous-Direction des finances

T. Chérif
Secrétaire général

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
DÉPENSES PAR PAYS ET PAR RÉGION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

<u>PAYS</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Botswana		2
Colombie	(85)	
Équateur	157	499
Éthiopie		
Guinée équatoriale	438	1 101
Iraq	470	
République de Corée		19
Somalie	2 828	4 038
Total - Pays	3 808	5 659
 <u>RÉGION</u>		
AMÉRIQUE LATINE	16	104
 <hr/>		
TOTAL PARTIEL	3 824	5 763
Coûts de soutien	347	478
<hr/>		
TOTAL GÉNÉRAL	4 171	6 241
<hr/> <hr/>		

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
 FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
 TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
 TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds	Type de Fonds	Solde au 01.01.2008	Recettes		Dépenses		Virements à partir de ou vers d'autres Fonds	Remboursement de contributions	Gains/Pertes non réalisés sur change	Solde au 31.12.2008
			Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Afghanistan	MSA	1 864	15 481	181	1 036	291			1 636	17 835
Afrique du Sud	MSA	293	648	10	385	43			56	579
Andorre	MSA	1								1
Angola	MSA		78	1	51	5			9	32
Arabie saoudite	MSA	1 673	5 574	615	5 321	353		(30)	621	2 779
Argentine	MSA	4 654	14 161	514	12 228	657	293	(32)	4 136	10 841
Argentine	TF	229		7			(293)		57	
Bahamas	TF	34		1	2				8	41
Bangladesh	TF	16							4	20
Barbade	TF	63		2	14	2			15	64
Bhoutan	MSA	2							1	3
Bolivie	TF	312	3 116	24	2 758	269	(85)		410	750
Bosnie-Herzégovine	TF	36		4	(7)				33	80
Botswana	TF	545		15	294	30			245	481
Brésil	MSA	11 110	3 296	843	11 600	602			97	3 144
Cambodge	MSA	16			14	2			1	1
Cap-Vert	MSA		65		24	2			12	51
Chine	TF	36		1	(1)				9	47
Chypre	MSA	15	9		5	1			3	21
Colombie	MSA	(2)	51		70	3			(4)	(28)
Costa Rica	MSA	851	183	24	320	28			193	903
Costa Rica	TF	4							1	5
Côte d'Ivoire	TF	3							1	4
Cuba	TF	78		1	9	1		(69)	1	1
Département ONU des opérations de maintien de la paix	MSA	6							1	7
Djibouti	MSA				(43)				59	102
Égypte	MSA	211		5	104	11			37	138
El Salvador	TF	1								1
Équateur	TF	9							1	10
Fédération de Russie	MSA	3							1	4
Fidji	MSA	86	36	2	71	7			10	56
Fidji	TF	1								1
Finlande	MSA	1			(1)				1	3
Gabon	MSA		818	7	167	17			156	797
Ghana	MSA	1								1
Grèce	MSA	50	648	4	575	63			48	112
Guatemala	MSA	6 891		369	7 527	608			1 731	856
Guyana	TF	7							2	9
Haïti	MSA		101	2	79	8			76	92
Haïti	TF	62		2	(5)	(1)			17	87
Inde	MSA	562	428	25	158	14			237	1 080
Indonésie	MSA	6	1 676	1					(13)	1 670
Interrégional	TF	111	285	7	79	10			74	388
Iraq	MSA	41		1					10	52
Iraq	TF	38							9	47
Islande	MSA		109	1	50	5			5	60
Jamahiriya arabe libyenne	MSA	49		1					12	62
Jamahiriya arabe libyenne	TF	1								1
Jamaïque	TF	6							1	7
Jordanie	TF	1			1					
Lesotho	TF	125		4					31	160
Lettonie	TF	15			3				4	16
Liban	MSA	866		25	19	2			216	1 086
Libéria	MSA	9							2	11
Lituanie	TF	1								1
Macao - Région administrative spéciale de la Chine	TF	38		1	(1)		(31)		12	21
Maroc	TF	67		2					17	86
Mexique	MSA	221	71	6	203	17			36	114
Mexique	TF	34		1	(1)				6	42
Mission des Nations Unies au Kosovo	MSA	368	704	22	525	59			187	697
Mozambique	MSA	63		2	2				16	79

TABLEAU C.2
(suite)

III-15

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
(en milliers de dollars canadiens)

Fonds	Type de Fonds	Solde au 01.01.2008	Recettes		Dépenses		Virements à partir de ou vers d'autres Fonds	Remboursement de contributions	Gains/Pertes non réalisés sur change	Solde au 31.12.2008
			Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Namibie	MSA		363	1	127	14			3	226
Nauru	TF	(3)							(1)	(4)
Népal	MSA		6						1	7
Nicaragua	MSA		392	2	47	5			34	376
Nigéria	MSA	435		14	(7)	1			123	578
Nigéria	TF	9							2	11
Oman	MSA		18		2				3	19
Oman	TF	86	426	6	173	16			30	359
Ouganda	MSA		171		1					170
Pakistan	MSA		93	1	62	6			7	33
Panama	MSA	4 839	9 366	148	1 105	409			1 013	13 852
Panama	TF	6 500	13 171	498	5 871	683			4 524	18 139
Pérou	MSA	456	5 802	8	5 254	302			268	978
Philippines	MSA	22	72	1	11	2			2	84
Philippines	TF	1 324	3 442	43	1 402	200	(37)		218	3 388
Portugal	TF	(1)								(1)
Qatar	MSA	9							2	11
Régional pour l'Afrique	MSA	4 100	3 154	130	2 099	198	(6)		1 020	6 101
Régional pour l'Afrique	TF	2								2
Régional pour l'Amérique latine	MSA	99	284	4	331	12	11		16	71
Régional pour l'Amérique latine	TF	1 138	3 488	42	1 864	161	74	(89)	314	2 942
Régional pour l'Asie	MSA	436	167	10	346	24			91	334
Régional pour l'Asie	TF	2 140	1 342	69	1 311	172	89		599	2 756
Régional pour l'Europe	MSA	100	96	4	121	9			20	90
Régional pour l'Europe	TF	66	51	3	37	4			19	98
Régional pour l'Europe et le Moyen-Orient	MSA	590	603	18	846	84			171	452
République arabe syrienne	MSA	150		5	(16)	(1)			41	213
République de Corée	MSA	26		1					5	32
République démocratique du Congo	MSA	265	811	19	771	78			179	425
République démocratique populaire lao	MSA	12			11	2				(1)
République dominicaine	MSA	214		1	29	3		(25)	33	191
République tchèque	MSA	35							7	42
République-Unie de Tanzanie	MSA	11							3	14
Roumanie	MSA	41		1					10	52
Rwanda	MSA	78		1	49	4			7	33
Seychelles	MSA	108		1	93	9			5	12
Singapour	MSA	7	51	1	28	3			9	37
Singapour	TF	172	125	5	107	11	(25)		24	183
Somalie	TF	5 236	5 299	192				(1 418)	1 851	11 160
Soudan	MSA	37		1					9	47
Sri Lanka	MSA	203		6	(4)				52	265
Sri Lanka	TF	10							2	12
Thaïlande	MSA	1 689	196	56	644	92			392	1 597
Thaïlande	TF	35		1	(2)				9	47
Timor-Leste	TF	1							2	3
Trinité-et-Tobago	TF	9							2	11
Uruguay	TF	6							1	7
Venezuela (République bolivarienne de)	MSA	46	62	32	405	127			256	(136)
Viet Nam	MSA	6			(1)				2	9
Viet Nam	TF	14							3	17
Yémen	MSA		233	1	(18)	1			13	264
Contrats forfaitaires	LS	342	295	10	293	28	(84)		87	329
Total		62 886	97 116	4 075	67 035	5 776	(94)	(1 663)	22 030	111 539

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE
 TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDES DES FONDS
 POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008
 (en milliers de dollars canadiens)

Fonds	Solde au 01.01.2008	Recettes		Dépenses		Virements à partir ou vers d'autres Fonds	Rembour- sement des contributions	Gains/Pertes non réalisés de change	Solde au 31.12.2008
		Contributions	Intérêt et recettes diverses	Coûts des projets	Frais généraux d'administrati				
Afghanistan	4 518		125	208	98			1 090	5 427
Angola		23		38	4			(3)	(22)
Bangladesh	237		7					58	302
Bolivie	5								5
Brésil	14							3	17
Canada	37		1					9	47
Cap-Vert	38		1					8	47
Costa Rica	3 311	11 356	168	78	179			1 915	16 493
Cuba	9	22		7				3	27
Égypte	(2)							(1)	(3)
Éthiopie	288	53	25	296	346			208	(68)
Fédération de Russie		61							61
Fidji		68		55	6			11	18
Guinée		49	1	6	1			9	52
Inde	23		1					6	30
Jamahiriya arabe libyenne	63		2		1			16	80
Lesotho	147	127	5	24	113			31	173
Liban		24 184	331	2 766	590			3 589	24 748
Lituanie	(4)							(1)	(5)
Macao - Région administrative spéciale de la Chine	941		23	652	54			182	440
Mission des Nations Unies au Kosovo	23		8	63				73	41
Mozambique	20		1					5	26
Myanmar	652		19	18	6	(26)		153	774
Nigéria	64		2					16	82
Pakistan	6	1 400	15	22	44			256	1 611
République arabe syrienne	481		25	(16)				197	719
République démocratique populaire de Corée	6							2	8
République de Moldova	2								2
Rwanda	4								4
Seychelles	8	390	3	3				48	446
Soudan	95		3					23	121
Suriname	6							2	8
Trinité-et-Tobago	(30)		2	39				37	(30)
Uruguay	577	876	37	16	52			321	1 743
Yémen	24		1	6	1			4	22
Total	11 563	38 609	806	4 281	1 497	(26)		8 273	53 446

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE GÉRÉS POUR LE COMPTE DE TIERS
TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	Répertoire de clés publiques	Coopération France - OACI	Fonds de	Fonds de	Fonds du	Total	
			l'Accord de financement collectif avec le Danemark	l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Système de l'altitude Atlantique Nord	2008	2007
RECETTES ET DÉPENSES							
RECETTES							
Contributions établies			403	144		546	595
Contributions volontaires	747					747	277
Recettes d'intérêts	10	3	27	25	18	84	204
Recettes de redevances d'usage			6 273	36 480	1 898	44 651	48 274
Autres/Recettes accessoires		2	71			72	
TOTAL DES RECETTES	758	5	6 774	36 649	1 916	46 101	49 351
DÉPENSES							
Traitements et frais communs de personnel	421	53			6	480	701
Dépenses générales de fonctionnement			22	22	23	67	120
Déplacements	36		29	29		95	118
Coûts des services							
Coûts estimatifs des services pour l'exercice en cours			8 922	42 176	1 095	52 193	42 185
Règlement des coûts des services de l'exercice précédent			89	3 461	77	3 627	(2 822)
Frais généraux d'administration							15
TOTAL DES DÉPENSES	457	53	9 062	45 688	1 201	56 462	40 317
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	300	(48)	(2 289)	(9 040)	716	(10 361)	9 034
Gains/Pertes sur réévaluation des devises étrangères	145	24	250	208	49	677	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	445	(24)	(2 039)	(8 832)	765	(9 684)	9 034
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE							
ACTIF							
ACTIF COURANT							
Liquidités et valeurs équivalentes	980	129	1 396	672	1 853	5 030	2 499
Soldes Inter-fonds			57	69	89	215	183
Contributions à recevoir			32	6		38	36
Avances aux gouvernements fournisseurs des services							6 063
Comptes débiteurs et avances			458	3 166	224	3 847	6 731
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	980	129	1 943	3 912	2 166	9 130	15 512
TOTAL DE L'ACTIF	980	129	1 943	3 912	2 166	9 130	15 512
PASSIF							
PASSIF COURANT							
Engagements non liquidés		1				1	32
Comptes créditeurs	349		121			470	19
Soldes Inter-fonds	227					227	
Crédits aux gouvernements contractants (Tableau D.1)			64	810		874	1 053
Crédits aux gouvernements fournisseurs de services			1 804	562	963	3 329	479
TOTAL DU PASSIF COURANT	576	1	1 989	1 372	963	4 901	1 583
TOTAL DU PASSIF	576	1	1 989	1 372	963	4 901	1 583
VALEUR NETTE							
Excédent/(Déficit) accumulés	404	128	(194)	2 250	1 203	3 792	13 441
Autres réserves			148	290		438	488
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	404	128	(46)	2 540	1 203	4 230	13 929
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	980	129	1 943	3 912	2 166	9 130	15 512

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC LE DANEMARK POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

(en milliers de couronnes danoises)

	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2008	Contributions reçues	Virement de (vers) l'Accord de financement collectif avec l'Islande	Soldes à la fin de l'exercice À recevoir	(Crédits)
Allemagne		144		144		
Belgique	(77)	1				77
Canada	56	142	198			
Cuba	(3)	1				2
Danemark	3	6	7	2		
Égypte		6		6		
Espagne		14		14		
États-Unis		891		891		
Fédération de Russie	(49)	(12)				62
Finlande	(11)	5				6
France	47	101	245			97
Grèce	(16)	5				10
Irlande		15		15		
Islande		34		34		
Italie		38	38			
Japon	(6)	(9)				15
Koweït		1		1		
Norvège		5		4	1	
Pays-Bas		56	56			
Royaume-Uni		252		252		
Singapour		9		9		
Suède		5		5		
Suisse	85	49			134	
	<u>28</u>	<u>1 758</u>	<u>543</u>	<u>1 377</u>	<u>136</u>	<u>269</u>
Équivalent en dollars américains	<u>6</u>	<u>344</u>	<u>106</u>	<u>269</u>	<u>26</u>	<u>52</u>
Équivalent en dollars canadiens	<u>6</u>	<u>420</u>	<u>128</u>	<u>330</u>	<u>32</u>	<u>64</u>

En raison de l'arrondissement des valeurs, l'addition des montants peut ne pas donner les totaux indiqués.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS, DES SOLDES À RECEVOIR ET DES CRÉDITS PORTÉS AU COMPTE
DES GOUVERNEMENTS CONTRACTANTS AU TITRE DE L'ACCORD DE FINANCEMENT COLLECTIF
CONCLU AVEC L'ISLANDE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars des États-Unis)

	Soldes au début de l'exercice (Crédits)	Contributions pour 2008	Contributions reçues	Virement de (vers) l'Accord de financement collectif avec le Danemark	Soldes à la fin de l'exercice À recevoir (Crédits)
Allemagne	(79)	7		29	43
Belgique					
Canada		13	13		
Cuba	(3)				3
Danemark					
Égypte	(3)	1		1	1
Espagne	(15)	2		3	10
États-Unis	(479)	79		182	218
Fédération de Russie	(29)	(5)			34
Finlande	(18)				18
France		5	5		
Grèce	(23)				23
Irlande	(6)	(1)		3	4
Islande	(32)	3		7	23
Italie		1	1		
Japon	(22)	(4)			26
Koweït	(6)				6
Norvège	(1)			1	
Pakistan	(4)				4
Pays-Bas		1	1		
Royaume-Uni	(308)	10		51	246
Singapour	(3)			2	1
Suède	(10)	(1)		1	10
Suisse	(1)	5			5
	<u>(1 041)</u>	<u>118</u>	<u>21</u>	<u>281</u>	<u>5 667</u>
Équivalent en dollars canadiens	<u>(1 269)</u>	<u>144</u>	<u>22</u>	<u>343</u>	<u>6 810</u>

En raison de l'arrondissement des valeurs, l'addition des montants peut ne pas donner les totaux indiqués.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS DE LA FACILITÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION
 TABLEAU DES RECETTES, DES DÉPENSES, DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DU SOLDE DES FONDS
 POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008
 (en milliers de dollars canadiens)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
RECETTES ET DÉPENSES		
RECETTES		
Contributions volontaires	287	453
Recettes d'intérêt	72	149
TOTAL DES RECETTES	<u>359</u>	<u>602</u>
DÉPENSES		
Rémunérations et frais du personnel/des experts	58	10
Subventions et autres virements	96	619
Autres dépenses		46
TOTAL DES DÉPENSES	<u>154</u>	<u>675</u>
EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>204</u>	<u>(73)</u>
Gain/Perte sur réévaluation des devises étrangères	637	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	<u>841</u>	<u>(73)</u>
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE		
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Liquidités et valeurs équivalentes	3 532	8
Soldes inter-fonds		2 633
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	<u>3 532</u>	<u>2 640</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>3 532</u>	<u>2 640</u>
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Soldes inter-fonds	51	
TOTAL DU PASSIF COURANT	<u>51</u>	
TOTAL DU PASSIF	<u>51</u>	
VALEUR NETTE		
Excédent/(Déficit) accumulés	3 481	2 640
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	<u>3 481</u>	<u>2 640</u>
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	<u>3 532</u>	<u>2 640</u>

Certifié :

Approuvé :

 Rahul Bhalla
 Chef, Sous-Direction des finances

 Walter Amaro
 Secrétaire, Organe directeur de l'IFFAS

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 2008

(en milliers de dollars canadiens)

1. LE MANDAT DE L'ORGANISATION

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est une institution spécialisée des Nations Unies établie par la Convention relative à l'aviation civile internationale signée le 7 décembre 1944. Ses buts et ses objectifs sont d'élaborer les principes et les techniques de la navigation aérienne internationale et de promouvoir la planification et le développement du transport aérien international.

2. GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE COMPTABLE ET DES RAPPORTS FINANCIERS**a) Base de présentation**

Les états financiers sont présentés selon le format convenu par l'ONU pour les normes comptables internationales dans le secteur public (IPSAS), qui constituent un cadre de la comptabilité et de l'information financière. Durant 2008, l'OACI est passé au système IPSAS pour l'inscription de ses dépenses de 2008 selon la comptabilité d'exercice.

C'est la première fois que l'OACI présente ses États financiers en dollars canadiens. Sauf indications contraires, les chiffres sont présentés en dollars canadiens, et sont conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OACI.

L'année 2008 est également le premier exercice où l'OACI utilise le système de planification des ressources (ERP) d'Agresso pour l'inscription et le compte rendu des données financières.

b) Groupement des fonds

Les comptes de l'Organisation sont tenus sur une base de « comptabilité de fonds », des fonds distincts étant établis pour les activités générales et spécifiques sous la gouverne et/ou la surveillance du Conseil de l'OACI. Les fonds sont établis et administrés conformément au Règlement financier adopté par le Conseil et l'Assemblée.

Les fonds ont été regroupés pour les besoins de la présentation, et les états financiers sont présentés sur une base combinée après avoir éliminé tous les soldes, recettes et charges entre les fonds. Leur présentation sur une base combinée ne signifie pas que les différents fonds distincts peuvent être mélangés de n'importe quelle façon, car les ressources d'un fonds ne peuvent pas être utilisées pour les besoins d'un autre fonds. Dans les états financiers de 2007, les soldes des fonds regroupés sont présentés avec tous les débits et les crédits indiqués séparément, mais lorsque l'OACI a entré les données de 2007 dans le système Agresso, elle n'a entré que les soldes nets, de sorte que les montants de l'actif et du passif indiqués dans le Tableau II semblent inférieurs aux chiffres figurant dans les états financiers de 2007.

Les fonds appartenant en propre à l'OACI se composent des fonds du Programme ordinaire et des autres fonds propres à l'OACI. Le Tableau I indique:

- Le **Fonds général du Programme ordinaire** qui est financé par les contributions des États contractants conformément au barème de contributions déterminé par l'Assemblée, par des recettes accessoires et par toutes les avances pouvant être faites à partir du Fonds de roulement

- Le **Fonds de roulement** qui a été établi par l'Assemblée dans le but de consentir des avances selon des besoins au Fonds général afin de financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États contractants et d'autres fonds dans des cas particuliers

Les Tableaux B et E présentent les **Autres fonds en propre** :

- **Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)**, établi le 1^{er} janvier 2008 pour regrouper toutes les activités génératrices de produits et de recouvrement des coûts.
- **Plan d'action pour la sûreté de l'aviation** (dont les détails figurent dans l'Annexe A). Ce sont des fonds réservés ainsi que des comptes/fonds spéciaux établis en 2002 pour donner suite à l'approbation par le Conseil du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (ASPA), qui comprend des projets à financer avec des fonds faisant partie des fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation. Les activités relatives aux projets de l'ASPA sont financées avec des contributions générales ainsi que des contributions réservées.
- **Fonds du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)**, lancé le 1^{er} janvier 1999 pour donner suite à la Résolution A32-11 de l'OACI, en vue de promouvoir la sécurité aérienne mondiale par l'exécution continue d'audits des États contractants afin d'y déterminer l'état de mise en œuvre de la supervision de la sécurité et l'application des normes et pratiques recommandées de l'OACI, des procédures et éléments indicatifs connexes, ainsi des pratiques liées à la sécurité. Les fonds USOAP comprennent des fonds réservés aux experts détachés par les États-Unis, la République de Corée, la Suisse, l'Autriche, le Royaume-Uni et l'Allemagne.
- **Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC)**, créé en vertu des dispositions de l'Article IX du Règlement financier de l'OACI pour soutenir le Programme de coopération technique. Le Fonds AOSC est utilisé pour financer la totalité des dépenses d'administration, de fonctionnement et de soutien des programmes de coopération technique. Il est essentiellement financé grâce aux frais généraux d'administration imputés au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux fonds d'affectation spéciale et des Accords de services de gestion, ainsi qu'au fonds du Service des achats d'aviation civile. Il est présenté conjointement avec le Fonds pour l'efficacité/efficacités de la TCB dans les Tableaux B et B.1.
- **Autres fonds appartenant en propre à l'OACI**, tels que les frais d'administration pour les Accords de financement collectif, le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI), le Fonds pour l'environnement, le Fonds du Registre international et le Fonds temporaire de rémunérations du personnel, qui sont tous indiqués dans l'Annexe B.
- Le **Fonds de la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS)** est présenté dans le Tableau E. Il a été créé par le Conseil en 2002, conformément aux principes et directives contenus dans la Résolution A33-10 de l'Assemblée, en vue de financer des projets relatifs à la sécurité pour lesquels les États ne peuvent pas autrement fournir ou obtenir les ressources financières nécessaires.

Les fonds n'appartenant pas en propre à l'OACI comprennent les fonds du **Programme de coopération technique** et autres fonds d'affectation spéciale. Les Fonds du Programme de coopération technique sont présentés dans le Tableau C. Ils concernent les projets de coopération technique administrés par l'OACI pour le compte de tiers et financés par des gouvernements et d'autres bailleurs de fonds. Ils comprennent les arrangements du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les projets gérés dans le cadre des accords de Fonds d'affectation spéciale, des Accords de services de gestion (MSA) et

des Accords de service des achats d'aviation civile (CAPS). Les transactions financières relatives au programme du PNUD doivent se conformer aux directives de l'OACI et du PNUD. Les Fonds d'affectation spéciale et les MSA sont destinés à couvrir une grande variété de services de coopération technique et les accords de CAPS sont destinés à fournir des services d'acquisition. L'OACI conclut également des accords de coopération technique appelés contrats à prix forfaitaire avec des États contractants. Ces contrats diffèrent des MSA et des accords de Fonds d'affectation spéciale en ceci qu'ils sont à courte durée et pour un montant de contrat fixe. Les sous-recouvrements et sur-recouvrements de dépenses réelles sont comptabilisés dans le Fonds pour les services d'administration et de fonctionnement (AOSC).

Les **autres fonds d'affectation spéciale** sont indiqués dans le Tableau D. Ils comprennent des fonds destinés à des activités spéciales gérées par l'OACI pour le compte de tiers, notamment :

- Le **Fonds du Répertoire de clés publiques (RCP)** est un fonds de recouvrement des coûts établi par le Conseil (C-DEC 174/1) en 2005 pour rendre compte des activités d'un projet visant à soutenir l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine. Il comprend l'établissement d'un répertoire de clés publiques sous l'égide de l'OACI pour gérer l'échange de clés électroniques pour le décryptage des signatures numériques intégrées dans les passeports électroniques.
- Le **Fonds de coopération France – OACI** – créé en combinant 4 fonds existants (classés précédemment comme des Fonds en propre).
- Les **Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande** concernent les transactions des fonds établis pour rendre compte de la supervision par l'OACI de l'exploitation des services de navigation aérienne assurés par le Gouvernement de l'Islande, et au Groenland par le Gouvernement du Danemark, dont les coûts sont recouverts par des redevances d'usage et des contributions à payer par des gouvernements contractants.
- Le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord** a été créé en 1995 pour rendre compte des transactions financières effectuées dans le cadre des dispositions de l'Arrangement sur le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord. Les coûts d'exploitation et de maintenance sont recouverts par le biais de redevances d'usage imposées aux aéronefs civils qui effectuent des traversées de l'Atlantique Nord.

L'introduction des IPSAS, l'adoption d'un budget exprimé en dollars canadiens et du système financier Agresso ont entraîné la nécessité de regrouper les fonds selon la monnaie du Fonds et son objet. Deux clients (sociétés) distincts ont été établis dans le système Agresso - le premier client, défini avec le dollar canadien comme monnaie de base, est appelé soit client Programme ordinaire, ou client dollars canadiens ou encore client Fonds en propre. Le second client, défini avec le dollar US comme monnaie de base, est appelé client TCB, ou client dollars ou client non en propre. L'équipe financière de l'OACI a appliqué la classification Fonds en propre contre Fonds non en propre parmi les comptes officiels pour déterminer quels fonds placer avec quel client. Il est à noter en particulier que le Fonds de la redevance administrative pour le financement collectif et le Fonds du Registre international ont été groupés comme fonds en propre pour 2008. Certains changements ont aussi été apportés au regroupement des comptes, découlant essentiellement d'exigences des IPSAS, ce qui risque de rendre plus difficile la comparaison avec les données des exercices antérieurs; par exemple, les intérêts accumulés étaient indiqués précédemment comme un effet à recevoir, alors qu'ils sont considérés maintenant comme des espèces et quasi-espèces.

c) **Comptabilisation des recettes**

i) **Contributions fixées**

Les recettes provenant des contributions fixées représentent une obligation juridique des États contractants, qui est comptabilisée comme recettes durant l'exercice pour lequel la contribution est prélevée. Aucune disposition n'est prévue pour les retards dans la perception des contributions fixées.

ii) **Contributions et contributions réservées**

Les recettes provenant de telles contributions sont comptabilisées lorsque des liquidités sont reçues, sauf disposition contraire prévue par accord.

iii) **Redevances d'usage**

Les recettes provenant des redevances d'usage sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

iv) **Recettes AOSC**

Durant 2008, une politique révisée a été introduite pour comptabiliser les frais divers des projets de coopération technique. Avec le régime UNSAS, l'OACI comptabilise 100% des frais lorsque le bon de commande est émis. En application des IPSAS pour les dépenses, l'OACI inscrit désormais 90% des frais lorsque le bon de commande est émis pour tenir compte des travaux réalisés jusqu'à cette date et les 10% restants à la livraison.

Durant 2008, des changements ont également été apportés à la façon dont l'OACI comptabilise les recettes découlant d'arrangements d'assurance responsabilité professionnelle. Jusqu'en 2007, les fluctuations de l'excédent de recettes par rapport aux coûts étaient très importantes et les crédits excédentaires étaient conservés comme un effet à payer dans le bilan. En 2008, il a été décidé de comptabiliser ces crédits excédentaires accumulés jusqu'à la fin de 2007 comme des recettes et de ne conserver que l'année en cours comme passif dans le bilan. Un montant de 688 \$ a donc été viré aux recettes de 2008 et le montant de 488 \$ relevant de 2008 est conservé pour couvrir les franchises non assurées éventuelles.

d) **Comptabilisation des dépenses – Modification de la politique comptable**

Durant 2008, l'Organisation a modifié sa politique comptable pour la comptabilisation des dépenses, afin d'appliquer progressivement, durant le triennat 2008-2010, la méthode de comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), qui représentent les normes comptables appliquées par les institutions des Nations Unies au plus tard le 1^{er} janvier 2010.

Durant les années antérieures, les dépenses de l'Organisation comprenaient les montants pour des biens fournis et des services rendus, ainsi que les montants d'engagements juridiques découlant de commandes placées et de contrats accordés durant l'exercice financier pour lequel des fonds ont été prévus dans des budgets approuvés de l'année en cours. Le montant relatif à l'engagement juridique en souffrance pour des biens et des services non encore reçus est indiqué comme passif, surtout pour des engagements non liquidés. Tout engagement non liquidé demeure entre douze et vingt-quatre mois après la fin de l'exercice financier de son établissement, et lorsqu'il n'est plus valide, il est annulé et crédité à l'excédent et indiqué comme redressement d'engagements non liquidés de l'exercice précédent.

À compter du 1^{er} janvier 2008, les montants des engagements juridiques découlant de commandes placées et de contrats accordés durant l'exercice financier pour lequel des biens et des services n'ont pas été reçus ne sont plus comptabilisés comme des obligations et des dépenses non liquidées de l'exercice en cours, mais ils sont comptabilisés dans l'exercice où les biens et les services ont été reçus. Cette modification de

la politique comptable de l'Organisation a été appliquée prospectivement conformément aux UNSAS et figurent donc dans les dépenses de l'exercice en cours. Les obligations non liquidées présentées comme passif au 31 décembre 2008 représentent le solde des obligations valides non encore liquidées à la fin de l'exercice en cours qui ont été émises durant les exercices antérieurs, en conformité avec l'ancienne politique comptable.

L'Organisation juge appropriée l'abolition des obligations non liquidées, dans le cas des dépenses fondées sur des bons de commande émis ou des contrats octroyés pour des biens ou des services non reçus, puisque ces dépenses sont comptabilisées progressivement selon la méthode de comptabilité d'exercice, qui est conforme aux IPSAS et accepté par les UNSAS.

En 2008, les dépenses totales s'élevaient à 230,1 millions par rapport à 298,6 millions en 2007 et le passif total des obligations non liquidées et des comptes créditeurs était de 52,1 millions à la fin de 2008 comparé à 82,3 millions au 31 décembre 2007. Si la politique des années précédentes était maintenue pour la comptabilisation des dépenses en 2008, les dépenses de l'exercice et le solde des obligations non liquidées à la fin de 2008 auraient augmenté de 63,4 millions de dollars.

Cette modification de la politique comptable a également eu des effets sur les recettes du Fonds AOSC en 2008, puisque les frais administratifs perçus sont calculés sur la base des dépenses comptabilisées des projets de coopération technique. Si l'on avait maintenu la politique appliquée les années précédentes pour la comptabilisation des dépenses de 2008, il est estimé que les frais administratifs perçus indiqués dans le Fonds AOSC de 2008 auraient augmenté de 0,4 million de dollars.

En application des accords de financement collectif, les coûts des services pour l'année en cours sont estimés par les gouvernements qui fournissent les services et approuvés par le Conseil. Les redressements des coûts des services estimés sont approuvés par le Conseil pour un exercice donné et sont comptabilisés durant l'année du règlement.

e) **Devises étrangères**

Selon le système Agresso, deux "sociétés" ont été établies, la première comptabilisant en dollars canadiens les transactions des Fonds appartenant en propre à l'OACI et la seconde comptabilisant en dollars des États-Unis les transactions des Fonds de coopération technique et autres fonds d'affectation spéciale.

Les transactions sont effectuées dans un certain nombre de monnaies. Les transactions durant l'exercice sont inscrites au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur au moment des transactions et les soldes monétaires à la fin de l'exercice sont exprimés en dollars canadien au taux UNORE en vigueur le 31 décembre, aux fins de ces états financiers.

L'Organisation conclut des instruments financiers dérivatifs sous forme de contrats d'achat à terme de devises pour gérer l'exposition des dollars US et des euros aux taux de change étrangers afin de stabiliser les coûts au taux de change prévu dans le budget. La différence entre le taux UNORE et le taux du contrat d'achat à terme est imputée aux dépenses lorsque le contrat est exécuté. À la fin de l'exercice, tout gain ou toute perte non réalisé du fait de la différence entre le taux UNORE et le taux de change négocié dans les contrats d'achat à terme détenus pour des besoins de couverture et non encore exécutés, vendus ou échus à la fin de l'exercice, est enregistré comme actif ou passif par rapport aux dérivatifs et le montant correspondant est indiqué comme excédent mis en réserve.

Les bons de commande relatifs à des accords CAPS et MSA sont quelquefois libellés en monnaies autres que les dollars US. Afin de limiter l'exposition aux fluctuations des monnaies, une politique de protection a été adoptée en 2003, par laquelle les fonds sont achetés dans la monnaie de l'engagement au moment de l'émission du bon de commande, dans les cas où la fluctuation de la monnaie pourrait avoir un impact important sur la situation financière. Un gain ou une perte de change est reconnu comme étant équivalent

à la différence entre le taux de change des Nations Unies et le cours au comptant en vigueur à la date où les fonds sont achetés.

f) **Contributions en nature**

L'Organisation ne comptabilise pas les contributions en nature. La juste valeur estimative de ces contributions en nature est indiquée dans les paragraphes qui suivent.

g) **Indemnités de cessation d'emploi et prestations de retraite**

Les conditions de service des employés de l'Organisation prévoient qu'ils ont droit aux paiements de congés annuels non utilisés et à des prestations de cessation d'emploi et de retour dans les foyers qui sont fondées sur le nombre d'années de service. De plus, l'Organisation fournit certaines prestations de soins médicaux aux retraités qui remplissent les conditions requises. L'OACI ne constate pas dans ses comptes financiers les obligations pour des coûts d'assurance maladie pour les retraités, ni d'autres types de paiements de fin de service payables aux membres du personnel qui quittent l'Organisation, comme par exemple les congés annuels accumulés. L'OACI n'a donc pas créé de fonds de réserve pour financer ces obligations. Ces dépenses sont incluses dans le budget annuel selon la méthode de la capitalisation et les coûts réels engagés pendant chaque exercice financier sont indiqués comme dépenses de l'exercice en cours lorsque les membres du personnel quittent l'Organisation et que les paiements deviennent exigibles.

h) **Biens durables**

Le coût des biens durables, qui comprennent l'ameublement, les véhicules, les ordinateurs et autres matériels de bureau, est imputé aux dépenses de l'exercice au cours duquel ces biens sont commandés. Les biens durables sont définis comme étant des biens dont le coût est de 5 000 \$ ou plus et dont la durée utile prévue est supérieure à un exercice. Le coût des biens durables porte sur les biens situés au siège de l'OACI à Montréal et de ceux qui se trouvent dans les sept bureaux régionaux. Ces biens et d'autres sont la propriété de l'Organisation, qui a pleine autorité sur leur acquisition, leur emplacement physique et leur aliénation. Les valeurs sont indiquées dans les notes ci-après.

3. **ADOPTION DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES POUR LE SECTEUR PUBLIC (IPSAS)**

L'Organisation des Nations Unies (ONU) et le Conseil des chefs de Secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies ont approuvé le remplacement des normes comptables pour le système des Nations Unies (UNSA) par les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour application aux comptes et aux états financiers à compter du 1^{er} janvier 2010 ou avant. Dans la note de travail A36-WP/45 de l'Assemblée, le Conseil de l'OACI a informé l'Assemblée que l'Organisation mettra en œuvre les IPSAS progressivement durant le prochain triennat (2008-2010) pour s'aligner sur les autres organismes des Nations Unies.

La mise en œuvre des IPSAS aura une incidence considérable sur la teneur et la présentation des états financiers de l'Organisation. De la comptabilité de caisse et d'engagements, on passera à une comptabilité d'exercice.

Par suite de l'adoption des IPSAS, d'importantes modifications seront apportées aux états financiers et aux comptes. Ces modifications concerneront a) la façon dont l'Organisation rendra compte de ses propres activités financières et de celles qui sont effectuées au nom de tiers, et b) la comptabilisation des avoirs supplémentaires, tels que l'équipement, et c) des obligations supplémentaires, telles que les indemnités après la cessation de service à verser à des employés. De plus, le concept des « services et marchandises reçus » (principe de livraison) sera appliqué à la comptabilisation des recettes et des dépenses. Toutes les recettes seront comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Grande différence en ce qui a trait aux dépenses, le concept des obligations, y compris les engagements non liquidés, ne sera plus utilisé dans les états financiers.

Comme indiqué dans la Note 2 alinéa d) ci-dessus, conformément aux UNSAS, les obligations engagées doivent être inscrites comme des dépenses. Par suite de l'adoption des IPSAS, les engagements non liquidés enregistrés dans le cadre des UNSAS devront être examinés et comptabilisés comme des dépenses seulement dans l'année de réception des services et des biens. C'est ce qui s'est passé en 2008, où il n'y a pas eu de nouvelles obligations non liquidées. Sur les 46 578 \$US d'obligations non liquidées reportées de 2007, 17 058 \$CA sont restées au 31 décembre 2008.

Un autre exemple est l'inventaire de publications comprenant des fournitures d'imprimerie qui n'est pas inscrit en 2008 (sauf dans les Notes) mais qui sera pris en compte dans les exercices futurs comme actif en plus d'autres avoirs comme l'équipement, qui fait l'objet d'un amortissement conformément aux IPSAS. Les montants prévus pour les indemnités de fin de service et les prestations d'assurance santé après fin d'emploi, qui sont actuellement présentés dans les Notes aux états financiers, sont d'importantes additions aux obligations. Pour se conformer aux IPSAS, il faut inscrire ces obligations et les présenter directement dans le corps des états financiers. L'incidence financière sur le Fonds du Programme ordinaire et le Fonds AOSC sera importante puisque ces obligations ne sont pas financées à l'heure actuelle.

Il importe de noter que d'autres amendements sont prévus dans d'autres domaines et en ce qui concerne la plupart des Fonds de l'Organisation et ceux qui sont administrés pour le compte de tiers, et que ces amendements seront traduits dans les registres lorsqu'ils seront disponibles et établis. Par exemple, l'incidence de la mise en œuvre des IPSAS sur les comptes et les états financiers de l'OACI et sur la participation d'autres organismes de l'ONU à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies est toujours à l'étude au niveau de l'ONU.

Les UNSAS permettent aux organismes d'adopter graduellement les IPSAS d'ici 2010. On considère qu'un organisme respecte les UNSAS lorsqu'il se conforme intégralement aux normes IPSAS pertinentes et à toutes les exigences UNSAS restantes. Ce qui signifie que l'OACI peut graduellement mettre en œuvre des IPSAS spécifiques et demeurer conforme aux UNSAS jusqu'au 1^{er} janvier 2010.

Pour des raisons d'efficacité, l'adoption des IPSAS est programmée compte tenu de la fonctionnalité disponible du nouveau système ERP, qui est mis en œuvre en deux phases, la phase I en 2008 et la phase II en 2009, ainsi que de la vitesse de développement et des orientations fournies aux organismes des Nations Unies par le Groupe de travail du CCS sur les normes de comptabilité.

4. FONDS DE GÉNÉRATION DE PRODUITS AUXILIAIRES (ARGF)

Le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF) a été établi au début de 2008, pour regrouper les diverses activités de l'OACI productrices de recettes.

Plusieurs éléments qui figuraient précédemment dans le Programme ordinaire apparaissent maintenant dans ce Fonds. Les recettes des ventes de publications, s'élevant au total à 5 465 \$ en 2008, sont l'élément le plus important, mais séparément, sous la rubrique des Autres activités génératrices de produits, des recettes de 6 292 \$ sont indiquées, dont le montant le plus élevé est de 2 337 \$ pour les services de conférences.

Parmi les dépenses indiquées dans l'État I, la rubrique Externalisation de l'ARGF porte sur la facturation par l'ARGF au budget du Programme ordinaire de services dont le montant équivalent est inclus dans les recettes pour l'ARGF (total 2 321 \$).

5. FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT

Les recettes accessoires du Programme ordinaire pour 2008 comprennent 3 851 \$ de recettes virées de l'ARGF, qui sont incluses comme frais généraux de fonctionnement dans ce fonds. Ces éléments sont éliminés dans l'État financier combiné.

6. ACQUISITIONS DE MATÉRIEL

Le poste Élément d'une valeur totale de 17 004 \$ représente le matériel acheté et livré en 2008, pour la plupart pour des projets de coopération technique. En 2007, ce montant était de 112 049 \$, parce que selon les UNSAS, les obligations (bons de commande non livrés) étaient indiquées comme des dépenses.

7. RÉÉVALUATION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les gains de 41 204 \$ de réévaluation des devises résultent de l'adoption du dollar canadien comme monnaie de compte rendu par l'OACI (modification de la politique comptable). Le gain net est indiqué dans l'État I, comme poste distinct, puisqu'il ne relève pas des activités opérationnelles normales durant 2008. C'est le gain non réalisé sur l'actif monétaire détenu dans des monnaies autres que le dollar canadien au 31 décembre 2008 qui le montant élevé des liquidités en dollars US détenu par le TCP, presque en totalité pour le compte des promoteurs de projets. Ce gain appartient aux donateurs, mais comme la plupart d'entre eux l'indiquent en dollars US, il ne figure pas dans leurs rapports de projet.

8. LIQUIDITÉS ET VALEURS ÉQUIVALENTES

Au 31 décembre 2008, le rendement moyen des dépôts à terme était de 1,4 % (4,93% en 2007) et leur durée moyenne jusqu'à l'échéance était de 59 jours (51 jours en 2007).

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Fonds en banque	51 781 \$	130 833 \$
Dépôts à terme	<u>209 438</u>	<u>66 950</u>
Total	<u>261 219 \$</u>	<u>197 783 \$</u>

Les fonds déposés en banque le sont sur une base de mise en commun et les fonds qui ne sont pas immédiatement nécessaires sont placés sous forme de dépôts à terme. Le montant ainsi investi a considérablement augmenté vers la fin de 2008.

9. CONTRIBUTIONS AU FONDS GÉNÉRAL À RECEVOIR DES ÉTATS CONTRACTANTS

Le classement chronologique des contributions à recevoir au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 se résume comme suit :

<u>Années</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
1982-2002	7 318 \$	7 790 \$
2003	430	460
2004	307	337
2005	518	570
2006	521	664
2007	<u>841</u>	<u>-----</u>
Total des exercices antérieurs	<u>9 935 \$</u>	<u>9 821 \$</u>
Exercice en cours	<u>2 317</u>	<u>1 393</u>
Total des contributions à recevoir	12 252 \$	11 214 \$
Avances au Fonds de roulement à recevoir	<u>25</u>	<u>6</u>
Total	<u>12 277 \$</u>	<u>11 220 \$</u>

Durant 2008, les contributions à recevoir par anticipation indiquées comme des éléments du passif courant était bien inférieures aux montants de 2007, parce que certains États membres n'ont pas payé leurs contributions aussi rapidement qu'auparavant.

10. INVENTAIRES

Les inventaires du Commissariat, d'une valeur totale de 232 \$ sont indiqués dans les états financiers de l'ARGF au coût de revient ou au coût de remplacement.

Les inventaires du groupe de vente de publications sont constitués de documents publiés par l'OACI et mis en vente. Au 31 décembre 2008, la valeur totale de 819 \$ représentait le coût de revient ou le coût de remplacement.

11. COMPTES À RECEVOIR ET AVANCES

Le solde des comptes à recevoir et des avances se présente comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Employés	1 842 \$	2 188 \$
Institutions des Nations Unies	2 602	2 550
Redevances d'usage	3 847	6 853
Avances aux gouvernements fournisseurs de services	38	6 064
Autres *	<u>20 596</u>	<u>3 513</u>
Total	<u>28 925 \$</u>	<u>21 168 \$</u>

* L'augmentation est due au fait qu'à compter de 2008, TCB indique les comptes à recevoir à l'avance au lieu de ne comptabiliser les contributions que sur réception des fonds.

Avant 2008, les factures étaient émises manuellement aux contributeurs des projets TCB mais n'étaient pas inscrites comme des comptes à recevoir. À compter de 2008 ces montants étaient facturés, inscrits et indiqués comme produits reportés et comptes à recevoir dans l'État II. Le montant pour l'exercice est de 5 913.

12. COMPTES À RECEVOIR DES ORGANISMES RÉGIONAUX - CAFAC

a) Une entente a été signée le 5 février 2007 entre l'OACI et la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) en vue du versement des avances en souffrance dues par la CAFAC pour une période de 20 ans commençant en janvier 2008. Depuis le 1^{er} janvier 2007, la CAFAC assure l'entière responsabilité de transactions et opérations financières auparavant exécutées par l'OACI en son nom. La CAFAC n'a fait aucun versement en 2008. Le solde à recevoir au 31 décembre 2008 reste à 1 024 \$.

b) L'OACI assure certains services de secrétariat pour la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). Les coûts y afférents sont imputés dans un premier temps sur le Fonds général et les dépenses doivent être remboursées par la CEAC. Avec l'introduction d'Agresso, la CEAC a été créée comme un fonds distinct. Le montant net à recevoir de la CEAC pour toutes les transactions effectuées par l'OACI en son nom a été réduit de 402 \$ au 31 décembre 2007 à 42 \$ au 31 décembre 2008.

13. RESPONSABILITÉ POUR LES LITIGES DE PERSONNEL

À la fin de 2008, un montant de 406 \$ a été mis de côté pour couvrir les cas éventuels de litige, de réclamations ou de paiements extraordinaires du personnel. Ce montant couvrirait les cas de tribunal exécutif et de rétablissement de pensions.

14. DÉRIVATIFS POUR LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE CHANGE

a) Gains non réalisés - Achat à terme de devises

Au début de 2008, l'OACI a conclu des contrats d'achat à terme pour l'achat de 54 598 \$US pour le triennat 2008 à 2010 à un taux de change moyen de 0,995 \$US pour 1,00 \$Can. En 2008, un total de 18 000 \$Can a été reçu à un coût réel de 18 296 \$Can. Au 31 décembre 2008, le taux UNORE pour le dollar canadien était de 1,219 (0,981 en 2007).

De même, en 2008, 2 499 € ont été reçus à un coût réel de 3 736 \$, pour protéger le budget de deux bureaux régionaux qui sont touchés par la variation du dollar canadien par rapport à l'euro.

Au 31 décembre 2008, le taux UNORE du dollar US était de 1,219 \$Can. L'application de ce taux aux montants nominaux des contrats d'achat à terme détenus et non exécutés a abouti à un gain non réalisé de 8 039 \$. Au 31 décembre 2008, le taux UNORE de l'euro était de 1,744 \$Can. L'application de ce taux aux montants nominaux des contrats d'achat à terme détenus et non exécutés a abouti à un gain non réalisé de 1 029\$. La somme de ces gains non réalisés, soit 9 068 \$, a été indiquée comme actif dérivatif, comparé à 2007 où il y avait un passif dérivatif de 165 \$.

b) Gains réalisés

Lorsqu'ils sont couverts par des contrats d'achat à terme, les décaissements sont indiqués au taux d'achat à terme plutôt qu'au taux UNORE. Les différences entre le taux d'achat à terme et le taux UNORE pour ce qui est des dollars US achetés à terme se sont traduites par un gain global de 1736 \$ en 2008 (gain de 8342 \$ en 2007). Sur le montant total pour 2008, des gains de 954 \$ sont indiqués comme des réductions dans les dépenses du Programme ordinaire. Ces gains de change réalisés sont répartis dans les postes de dépenses et ne sont pas indiqués séparément dans l'État I.

15. CONTRIBUTIONS EN NATURE

a) Programme ordinaire

En vertu d'ententes distinctes conclues entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande et du Mexique, ces gouvernements se sont engagés à prendre à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leur territoire respectif. Le Gouvernement du Canada prend aussi à sa charge la majeure partie des dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège. Ces contributions en nature ne sont pas inscrites dans les comptes mais sont présentées ci-après pour information.

La juste valeur des contributions en nature, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est la suivante :

	2008	2007
Canada	13 818 \$	13 079 \$
Égypte	157	120
France	1 017	796
Pérou	306	251
Sénégal	45	47
Thaïlande	<u>1 263</u>	<u>1 307</u>
	<u>16 606 \$</u>	<u>15 600 \$</u>

Le Gouvernement du Mexique fournit une contribution en espèces pour le loyer du Bureau régional de Mexico. En 2008, cette contribution était de 158 \$ (93 \$ en 2007). La contribution du Canada comprend

un montant équivalant à 1 876 \$ (1 818 \$ en 2007) octroyé par le Gouvernement du Québec au titre de la location de locaux du siège à Montréal dans la Tour Bell.

b) Autres fonds appartenant en propre à l'OACI

La valeur des contributions en nature (services et déplacements) fournies par des États pour chacun des groupes de fonds suivants est indiquée ci-après :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Plan d'action pour la sûreté de l'aviation	426 \$	328 \$
Fonds du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité	951 \$	1 251 \$

La valeur de ces contributions est évaluée sur la base de leur coût pour l'État donateur.

16. PRESTATIONS DE FIN D'EMPLOI ET DE RETRAITE

a) Prestations de fin d'emploi

Les prestations de fin d'emploi comprennent l'indemnité de cessation d'emploi, la prime de rapatriement, les frais de déménagement des effets personnels, les frais de voyage à la cessation d'emploi et les congés accumulés. Les obligations à ce titre pour le personnel du Programme ordinaire sont évaluées à 13 900 \$ au 31 décembre 2008 (contre 16 750 \$ au 31 décembre 2007). Les prévisions au titre des congés et de l'indemnité de cessation d'emploi sont fondées sur l'expérience historique des 6 dernières années. Les autres prévisions relatives aux prestations de cessation d'emploi sont fondées sur les droits effectivement acquis par les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au 31 décembre 2008, évalués au coût historique moyen de cette prestation. Le montant effectivement payé durant l'exercice s'élève à 1 717 \$.

Les droits aux prestations de fin d'emploi accumulés par le personnel du Fonds AOSC sont évalués à 4 500 \$ au 31 décembre 2008 (contre 4 700 \$ au 31 décembre 2007). Le montant effectivement payé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 était de 142 \$ (contre 365 \$ pour 2007).

b) Prestations après départ à la retraite

L'obligation éventuelle résultant de l'assurance maladie après emploi que l'Organisation pourrait avoir à payer à ses employés dans les années à venir a été déterminée par évaluation actuarielle en avril 2007. L'évaluation actuarielle du passif éventuel afférent aux prestations de santé dans les années futures (soins médicaux et soins dentaires) est estimée à 57 029 \$ (contre 54 179 \$ en 2007). Ce passif au 31 décembre 2008 se décompose en 49 759 \$ au titre du Programme ordinaire et 7 270 \$ au titre du Fonds AOSC.

Une protection d'assurance maladie est fournie aux retraités qui y ont droit. En 2008, le déboursé total a été de 880 \$ pour les prestations pour soins de santé concernant l'ensemble des retraités admissibles (854 \$ en 2007). Le coût réparti au prorata entre le budget du Programme ordinaire et le Fonds AOSC a été respectivement de 741 \$ et de 139 \$ en 2008.

17. PARTICIPATION À LA CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES (CCPPNU)

L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de prestations

défini par des fonds. L'obligation financière de l'OACI à l'endroit de la Caisse consiste en sa contribution obligatoire calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'en une part du déficit actuariel éventuel aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements de déficit ne sont à effectuer que si l'Assemblée générale, après avoir déterminé la nécessité de tels paiements en se fondant sur une évaluation de la suffisance actuarielle de la Caisse à la date de l'évaluation, invoque la disposition de l'article 26. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

Les paiements effectués à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au titre des contributions des participants et de l'Organisation pour 2008 se sont élevés à 18 033 \$ (contre 18 564 \$ en 2007). Les cotisations de l'OACI en tant qu'employeur correspondent aux deux tiers de ce montant.

Un autre paiement a été effectué pour la restitution des droits de pension de deux membres du personnel qui avait quitté l'OACI avant de revenir. Le montant total payé était de 703 \$, dont 626 \$ étaient la part de l'employeur.

18. ENGAGEMENTS DE LOCATION À LONG TERME

Au 31 décembre 2008, l'Organisation avait un engagement moyen d'environ 4 400 \$ par an, sur 8 ans, soit un engagement total de 35 200 \$ au titre de sa participation au loyer de base et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien des locaux du siège.

Au 31 décembre 2008, l'Organisation avait des achats et des contrats de location à long terme à exécuter pour la fourniture de matériels et la location d'installations qui doivent arriver à échéance entre 2009 et 2014. Le montant total de ces engagements s'élève à 705 \$. Les paiements engagés au titre de la location de systèmes téléphoniques, d'équipements et de photocopieuses s'établiront comme suit :

2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
171 \$	144 \$	137 \$	119 \$	101 \$	33 \$	705 \$

19. ENGAGEMENTS AU TITRE D'EXERCICES FUTURS

À la fin de décembre, l'OACI conclut des contrats pour des projets extérieurs pour l'exercice à venir. De tels engagements contractuels ne deviendront des dépenses qu'à partir de la nouvelle année.

Les engagements qui n'ont pas été inscrits dans les comptes de l'exercice, au 31 décembre 2008, pour le fonds du PNUD se sont élevés à 563 \$ pour des contrats de recrutement de personnel international.

Les engagements relatifs à des contrats de recrutement de personnel international et national au 31 décembre 2008 pour les fonds d'affectation spéciale et les accords MSA se sont élevés à 11 842 \$ principalement pour des projets en Amérique du Sud, en Europe et au Moyen-Orient.

Des engagements pris auprès des fournisseurs pour des articles commandés mais non encore livrés, et qui auraient été inscrits comme des obligations non liquidés, se sont élevés à 63 millions de dollars au total.

20. PASSIF ÉVENTUEL

L'Organisation fait l'objet d'un certain nombre de poursuites et de revendications relativement à des projets de coopération technique. De l'avis de l'administration, le résultat final de ces revendications ne peut pas être déterminé et, en conséquence, ces points ne sont pas inscrits dans les comptes. Les règlements qui pourraient éventuellement résulter de la résolution de ces procès seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le passif sera réglé.

21. **BIENS DURABLES**

Le coût des biens durables propriété de l'Organisation au 31 décembre 2008 n'est pas indiqué dans l'État II, à l'exception de la part des locaux du Bureau de Paris qui est la propriété de l'OACI et qui a une valeur historique de 1 145 \$ en 2007 et 2008.

Le coût des biens durables restants propriété de l'Organisation se répartit comme suit :

	Solde d'ouverture <u>1^{er} janvier 2008</u>	<u>Additions</u>	<u>Aliénations</u>	Solde de clôture <u>31 décembre 2008</u>
Mobilier	34 \$	19 \$	(0) \$	53 \$
Matériel	2 558	235	(213)	2 580
Véhicules	<u>432</u>	<u>108</u>	<u>(60)</u>	<u>80</u>
Total	<u>3 024</u> \$	<u>362</u> \$	<u>(273)</u> \$	<u>3 113</u> \$

Il n'est pas calculé d'amortissement sur les biens durables étant donné que leur coût est directement imputé aux dépenses.

PARTIE IV : ANNEXES (NON VÉRIFIÉES)

Les Annexes A et B se rapportent à des fonds appartenant en propre à l'OACI**Annexe A Fonds associés au Plan d'action pour la sûreté de l'aviation**

- 1) Le **Fonds d'affectation spéciale pour la sûreté de l'aviation** (appelé Mécanisme AVSEC) a été établi en 1989 pour renforcer les fonctions du Secrétariat relatives à la sûreté de l'aviation en vue d'appuyer la mise en œuvre du programme de sûreté de l'aviation. Le Fonds comprend des fonds réservés reçus en 1989 de pays tels que le Royaume-Uni et les États-Unis à des fins particulières, telles que le financement de postes d'administrateurs dans le domaine de la sûreté de l'aviation et des fonds non réservés reçus d'autres États à titre de contributions volontaires au Fonds général d'affectation spéciale établi en 1990 pour financer des activités générales de mise en œuvre du Mécanisme AVSEC.
- 2) Le **Fonds du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation** a été introduit en 2002 comme une version améliorée du Fonds du Mécanisme AVSEC, en remplacement du Fonds général d'affectation spéciale, afin de comptabiliser les recettes et les dépenses des projets approuvés par le Conseil dans la note C-WP/11799 à l'issue de la Conférence ministérielle de haut niveau sur la sûreté de l'aviation, qui s'était tenue en février 2002 pour donner suite aux événements du 1 septembre 2001. Le Programme réservé de formation comprend des fonds reçus de la Belgique au titre de l'ancien Mécanisme AVSEC, destinés à des projets particuliers qui sont généralement liés à la mise en œuvre du Plan d'action AVSEC.
- 3) Le **Fonds pour les experts de la Corée** établi en 2003 vise à assurer, à titre volontaire, le financement d'un expert de la sûreté de l'aviation à l'appui du Plan d'action AVSEC.
- 4) **Autres fonds réservés AVSEC** – Le Programme de formation et sensibilisation a été établi en 2004 par le Canada afin de réserver un financement volontaire pour des projets de sûreté de l'aviation convenus dans les Régions Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) et Amérique du Sud (SAM), comme spécifié dans divers accords avec l'OACI.
- 5) Le **Fonds de projets nationaux** fait partie des fonds reçus de la Belgique au titre de l'ancien Mécanisme AVSEC. Établi en 2003, il couvre les transactions liées aux activités qui ne font pas partie du Plan d'action, mais qui sont réservées à des projets particuliers.
- 6) Le **Fonds du Programme de formation normalisé** (anciennement Fonds 6F, fonds d'affectation spéciale de la Belgique) a été établi en 1989 pour la Belgique pour financer des activités du Centre de formation à la sûreté de l'aviation (CFSA) en Belgique et pour appuyer l'OACI dans des activités particulières liées à la sûreté de l'aviation, approuvées par le Directeur de la CFSA. Le Fonds comprend également les recettes des ventes des Mallettes pédagogiques de l'OACI sur la sûreté de l'aviation.

Annexe B Autres Fonds appartenant en propre à l'OACI

- 1) **Les frais d'administration pour les Accords de financement collectif** ont été établis par le Conseil (C-DEC 136/22) pour recouvrer, par le biais de frais d'administration, la totalité des coûts supportés par l'OACI pour les installations et les services assurés pour l'administration des Accords de financement collectif conclus avec le Danemark et avec l'Islande. Ils sont également utilisés pour recouvrer les coûts de l'administration du Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord.

- 2) Le **Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI)**, approuvé en 2007, a pour objectifs de renforcer le leadership de l'OACI et la responsabilisation dans la coordination et la gestion des programmes dans la Région AFI et d'assurer une mise en œuvre efficace des mesures correctrices pour combler les carences de sécurité et d'infrastructure.
- 3) Le **Fonds pour l'environnement** a été établi pour couvrir les activités liées à l'environnement.
- 4) Le **Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés** a été créé en 1999 par le deuxième paragraphe du dispositif de la Résolution A32-27 de l'Assemblée et, à sa 35^e session, l'Assemblée, par sa Résolution A35-27, a confirmé la poursuite de ce programme. Le paragraphe 3 du dispositif de la Résolution A35-27, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005, prévoit qu'une partie des paiements provenant des États contractants ayant des arriérés de trois années entières ou davantage sera retenue dans un compte distinct pour financer les dépenses effectuées pour des activités de sûreté de l'aviation, ainsi que des projets nouveaux et imprévus relatifs à la sécurité de l'aviation, et/ou pour le renforcement de l'efficacité de la livraison de programmes de l'OACI. Les fonds nécessaires sont obtenus par des virements de l'excédent du Programme ordinaire.
- 5) Le **Fonds pour les technologies de l'information et des communications (TIC)** a été établi en 2001 par la Résolution A33-24 de l'Assemblée en vue de faciliter la modernisation des systèmes financiers de l'OACI, d'améliorer les sites web de l'OACI et de regrouper les serveurs de fichiers.
- 6) Le **compte du Registre international**, auparavant désigné Compte de la Commission préparatoire du Registre international, a été établi par le Conseil en 2001. Le Protocole relatif au Registre international, entré en vigueur le 1^{er} mars 2006, est un mécanisme autofinancé grâce aux redevances d'usage sur une base de recouvrement des coûts. Le financement des travaux du Registre international est assuré par des contributions volontaires d'États et d'autres parties privées intéressées. Le rôle de l'OACI consiste à suivre les opérations du Registre.
- 7) Le **Fonds temporaire pour les rémunérations du personnel (TSSF)** a été établi afin de refinancer les postes qui ont été initialement coupés dans le budget triennal.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

FONDS POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDES DES COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	PLAN D'ACTION POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION					AUTRES FONDS AVSEC RÉSERVÉS			TOTAL		
	Programme de formation réservé	Mécanisme amélioré	Expert Coréen	Royaume-Uni	États-Unis	TOTAL PARTIEL	Programme de formation et de sensibilisation	Projets nationaux	Programme de formation normalisé	2008	2007
RECETTES ET DÉPENSES											
RECETTES											
Contributions volontaires		1 614	113	136		1 863				1 863	3 878
Recettes d'intérêts	24	115	6		3	148	3	6	9	166	357
Recette de redevances d'usage											
Divers/Recettes accessoires	26	30	1	4	3	63	1		106	170	386
TOTAL DES RECETTES	50	1 759	119	140	6	2 074	4	6	115	2 199	4 621
DÉPENSES											
Rémunérations, salaires et frais communs	3	2 527	141	118	134	2 923			24	2 947	3 132
Dépenses générales d'exploitation	5	80		2		87	4			91	45
Déplacements		1 117				1 117	74		12	1 203	1 320
Matériel	5	1				6				6	17
Autres dépenses		1				1				1	113
TOTAL DES DÉPENSES	13	3 726	141	120	134	4 134	78		35	4 247	4 627
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	37	(1 967)	(22)	19	(128)	(2 060)	(74)		80	(2 048)	(6)
Gain/(perte) sur réévaluation des devises étrangères	213	822	45	(2)	7	1 085	19	54	82	1 240	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	249	(1 144)	24	17	(121)	(975)	(55)	60	162	(808)	(6)
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE											
ACTIF											
ACTIF COURANT											
Liquidités et valeurs équivalentes	1 087	4 578	277	28	67	6 037	102	281	501	6 920	20
Solde inter-fonds	20					20		1		20	6 522
Créances et avances de fonds	17	22	11	5	10	64				64	24
Autre actif courant		9			1	10	10			20	724
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	1 123	4 609	288	33	79	6 131	112	281	501	7 025	7 291
TOTAL DE L'ACTIF	1 123	4 609	288	33	79	6 131	112	281	501	7 025	7 291
PASSIF											
PASSIF COURANT											
Engagements non liquidés											42
Compte créditeur		70			2	71	1			72	107
Solde inter-fonds		523	60	16	42	640	16			656	
Autres passif courant et financier		63			0	64			2	65	
TOTAL DU PASSIF COURANT		656	60	16	43	775	16		2	793	149
TOTAL DU PASSIF		656	60	16	43	775	16		2	793	149
VALEUR NETTE											
Excédent/(Déficit) accumulé	1 123	3 953	228	17	35	5 356	95	281	499	6 232	7 142
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	1 123	3 953	228	17	35	5 356	95	281	499	6 232	7 142
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	1 123	4 609	288	33	79	6 131	112	281	501	7 025	7 291

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total

IV-3

ANNEXE A
(Non vérifiée)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

AUTRES FONDS APPARTENANT EN PROPRE À L'OACI
RECETTES, DÉPENSES, ACTIF, PASSIF ET SOLDE DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	Fonds des frais administratifs	Fonds du Plan AFI	Fonds pour l'environnement	Incitation pour le règlement des arriérés	Fonds de la technologie de l'information et des communications (ICT)	Registre international	Fonds temporaires pour les rémunérations du personnel (TSSF)	Autres Fonds	TOTAL	
									2008	2007
RECETTES ET DÉPENSES										
RECETTES										
Contributions volontaires		372	298			307		2	978	606
Recettes d'intérêts	9	124	12	10	116	5	117	7	401	421
Recettes de redevances d'usage	669								669	865
Divers/Recettes auxiliaires	16	3				30		2	51	
TOTAL DES RECETTES	694	498	310	10	116	342	117	11	2 099	1 892
DÉPENSES										
Traitements, salaires et frais communs de personnel	239	603	315	(14)	1 181	94	2 297	342	5 058	1 465
Dépenses générales d'exploitation	75	17			174	43	4		312	3 476
Déplacements	37	337	49	13		9	11	27	483	26
Réunions			6						6	
Matériel		2							2	91
Frais généraux d'administration	178							35	213	23
Autres dépenses		3				1			4	260
TOTAL DES DÉPENSES	529	963	369	(1)	1 355	146	2 312	404	6 078	5 340
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	165	(465)	(60)	11	(1 240)	196	(2 194)	(393)	(3 979)	(3 448)
Gain/perte sur réévaluation des devises étrangères	155	1 153	130	90	840	32	571	25	2 995	
EXCÉDENT/DÉFICIT POUR L'EXERCICE	319	688	70	101	(399)	227	(1 623)	(367)	(984)	(3 448)
ACTIF, PASSIF ET VALEUR NETTE										
ACTIF										
ACTIF COURANT										
Liquidités et valeurs équivalentes	1 689	1 205	655	4 451	4 119	550	3 619	211	16 499	1 004
Soldes inter-fonds		4 632					2		4 634	8 071
Sommes à recevoir et avances	93	1	30				3		126	147
Autre actif courant							3		3	
TOTAL DE L'ACTIF COURANT	1 782	5 838	685	4 451	4 119	550	3 627	211	21 262	9 221
TOTAL DE L'ACTIF	1 782	5 838	685	4 451	4 119	550	3 627	211	21 262	9 221
PASSIF										
PASSIF COURANT										
Engagements non liquidés					1 585				1 585	2 528
Comptes créditeurs	235	48		5	140	10	7	76	520	107
Soldes inter-fonds	947			3 482	101	172		128	4 830	
Autres passifs courant et financier		1	22	1				2	26	
TOTAL DU PASSIF COURANT	1 182	49	22	3 488	1 826	182	7	206	6 961	2 635
TOTAL DU PASSIF	1 182	49	22	3 488	1 826	182	7	206	6 961	2 635
VALEUR NETTE										
Excédent/(Déficit) accumulé	600	5 789	663	762	2 293	368	3 620	4	14 099	6 386
Autres réserves				202					202	201
TOTAL DE LA VALEUR NETTE	600	5 789	663	963	2 293	368	3 620	4	14 301	6 587
TOTAL DU PASSIF ET DE LA VALEUR NETTE	1 782	5 838	685	4 451	4 119	550	3 627	211	21 262	9 221

IV-4

ANNEXE B
(Non vérifiée)

Les chiffres ayant été arrondis, leur addition peut ne pas donner le total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR L'AUDIT
DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE
INTERNATIONALE POUR LA PÉRIODE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2008 ET
COMMENTAIRES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LEDIT RAPPORT**



**Commissariat aux comptes de
l'Organisation de l'aviation civile
internationale**



**RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008**

Sommaire

I.	Introduction	3
II.	Faits marquants de l'exercice 2008.....	3
1.	Changement du système d'information comptable	3
2.	Refonte du plan comptable	4
3.	Création et regroupement de fonds : création du fonds ARGF.....	4
4.	Changement de devise dans la présentation des comptes.....	4
5.	Transition vers les normes IPSAS	4
6.	Changement de méthode concernant l'enregistrement des dépenses	5
7.	Changement de méthode partiel concernant la comptabilisation des recettes.....	5
III.	Observations	5
1.	Observations générales sur les normes comptables appliquées par l'OACI	5
2.	Observations sur la mise en place d'Agresso	7
2.1.	Déploiement d'Agresso dans les bureaux régionaux	7
2.2.	Gestion du projet	7
3.	Revue des principaux postes des états financiers au 31 décembre 2008.....	8
3.1.	Actif	8
a)	Trésorerie	8
b)	Contributions.....	10
3.2.	Passif	12
a)	Provisions pour risques	12
b)	Comptes créditeurs.....	16
4.	Observations relatives au service de l'audit interne	17
4.1.	Positionnement et moyens	17
4.2	Les travaux d'audit interne conduits en 2008	17
IV.	Remerciements	18

I. Introduction

1. Le Commissaire aux comptes a vérifié les états financiers et les opérations de l'OACI pour l'exercice clos le 31 décembre 2008. La vérification des comptes a été menée conformément à l'article XIII du règlement financier de l'OACI et au mandat additionnel régissant la vérification des comptes, ainsi qu'en application des normes communes de vérification des comptes du Groupe mixte des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes prévoient que le Commissaire aux comptes doit planifier et exécuter ses vérifications de manière à être raisonnablement certain qu'il n'y a pas d'erreurs importantes dans les états financiers.
2. Les contrôles ont été conduits afin d'établir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008 correspondaient bien aux objectifs approuvés par le Conseil ; si les recettes et les dépenses avaient été classées et consignées conformément au règlement financier ; et si les états financiers donnaient une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2008. L'audit a consisté en un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes ainsi qu'en une vérification par sondage des comptes et autres pièces justificatives.
3. Les observations et les conclusions du Commissaire aux comptes ont fait l'objet d'entretiens avec le Secrétariat dont les vues ont été dûment prises en considération.
4. Le Commissaire aux comptes souhaite souligner que l'article 12.4 du règlement financier prévoit que les comptes doivent être produits au plus tard le 31 mars de l'année suivant la clôture. Or, cette disposition n'a pas été respectée ce qui a nui à la bonne exécution du contrôle.

II. Faits marquants de l'exercice 2008

1. Changement du système d'information comptable

5. En 2008, l'OACI a changé son système d'information comptable. Le nouveau système s'appelle Agresso. Ont déjà été mises en œuvre les fonctionnalités suivantes :
 - le noyau comptable de l'application ;
 - le grand livre ;
 - la gestion de la dépense (*Accounts Payable*) ;
 - la gestion des recettes (*Accounts Receivable*).

Le déploiement doit se poursuivre en 2009. Est ainsi prévue la mise en place des modules de gestion des ressources humaines et de la paie, de gestion des immobilisations, de planification budgétaire, de gestion des ventes et de gestion des voyages.

6. Le budget du projet de remplacement du système comptable se présente ainsi :

Coûts révisés en M\$US	
Phase 1 (déjà réalisée)	3,0
Phase 2 (en cours)	3,2
Total	6,2
Coût initial	4,5
Fonds additionnels (rendus disponibles)	1,0
Fonds débloqués de la réserve initialement prévue	0,7
Réserve disponible	0,2

Le budget révisé du projet, qui s'intitule IRIS, est estimé à 6,2 M\$US.

Une troisième phase non budgétée correspond au déploiement dans les régions.

2. Refonte du plan comptable

7. La mise en place d'Agresso a entraîné une redéfinition du plan comptable de l'OACI.

3. Création et regroupement de fonds : création du fonds ARGF

8. Un fonds regroupant toutes les activités annexes que sont la gestion des publications, le commissariat, la location de services de conférences a été créé au 1er janvier 2008. Ces activités étaient auparavant gérées par des fonds distincts.

4. Changement de devise dans la présentation des comptes

9. Afin de se prémunir contre les risques de change et de préserver le pouvoir d'achat du budget de l'Organisation (les principales dépenses étant effectuées en dollars canadiens), les transactions sont enregistrées en dollars canadiens depuis le 1^{er} janvier 2008. Ce changement concerne uniquement les fonds propres à l'OACI. Les fonds administrés pour le compte de tiers, comme ceux qui ont été établis pour la gestion des projets de coopération technique, sont toujours tenus en dollars des États-Unis.

5. Transition vers les normes IPSAS

10. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé en juin 2006 l'adoption des IPSAS comme nouvelles normes comptables du système des Nations Unies avec une mise en application au plus tard à partir de l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2010. Pour se conformer à cette décision, le Conseil de l'OACI a opté pour une mise en place progressive du référentiel au cours du triennium 2008-2010 (A36/WP45). Les dépenses et recettes hors contributions volontaires sont désormais enregistrées en « comptabilité d'exercice ». Les normes IPSAS 19 concernant les provisions, actifs éventuels et passifs éventuels et IPSAS 14 sur les événements post-clôture ont également été adoptées en 2008.

6. Changement de méthode concernant l'enregistrement des dépenses

11. En application des normes IPSAS, les dépenses sont désormais constatées lors de la réalisation de la prestation ou de la livraison du bien par le fournisseur. Jusqu'en 2007, la dépense était constatée lors de l'engagement de la dépense.
12. Les engagements non liquidés relèvent d'une notion de comptabilité d'engagement. La charge est constatée lors de la réservation des moyens financiers, correspondant en réalité à la commande. Ce traitement n'était pas compatible avec le principe de comptabilité d'exercice, dans lequel la charge est constatée au moment de la réalisation du service. Aucun nouvel engagement non liquidé n'a été constaté en 2008. Les engagements non liquidés à la clôture 2007 (45,7 M\$CAD) ont été repris en 2008 au fur et à mesure de la réalisation du service ou de la livraison du bien.

7. Changement de méthode partiel concernant la comptabilisation des recettes

13. Les contributions versées dans le cadre de projets de coopération technique sont comptabilisées sur une base de comptabilité d'encaissement comme c'était le cas en 2007. Ce statu quo est motivé par le fait que les projets ne débutent qu'à partir du moment où les fonds sont encaissés par l'OACI.
14. Les recettes autres que les contributions (*ventes de publications, commissariat principalement*) sont comptabilisées pour la première fois cette année sur la base d'une comptabilité d'exercice.

III. Observations

1. Observations générales sur les normes comptables appliquées par l'OACI

15. Les normes comptables de l'OACI manquent parfois de clarté. Une contradiction a, par exemple, été relevée au sujet du fonds AOSC (*Administrative and operational services costs*): les surplus d'assurance payés par les États doivent-ils être considérés comme des excédents de trésorerie dont l'affectation doit faire l'objet d'un vote par l'Assemblée de l'OACI ?
16. L'article 6.2 du règlement financier dispose que l'Assemblée détermine l'usage qui sera fait des excédents de trésorerie, alors que l'article 101.1 3°) des règles financières¹ stipule que le règlement financier s'applique à tous les fonds sauf aux fonds de coopération technique. Or, l'article 9.4 du règlement financier dispose que le fonds AOSC est géré selon les dispositions applicables au fonds du programme régulier.

Recommandation n°1 L'OACI devrait détailler davantage les règles financières de manière à clarifier les dispositions applicables.

¹ « la gestion financière des programmes d'assistance technique entrera dans le cadre de ces règles ».

Commentaire du Secrétaire général : Il apparaît clairement d'après le paragraphe 6.2 du Règlement financier que l'excédent au titre de cet article est celui du Programme ordinaire, s'agissant de la différence entre l'excédent accumulé au titre du Fonds général et les contributions à recevoir des États contractants.

L'Article IX du Règlement financier, qui porte sur la coopération technique, dans son paragraphe 9.4 stipule que « les fonds reçus par l'Organisation [...] sont administrés par le Secrétaire général selon les dispositions applicables du présent Règlement financier (souligné par nos soins), au moyen d'un fonds global pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOSC), utilisé pour financer intégralement les dépenses d'administration, de fonctionnement et d'appui afférentes aux programmes de coopération technique de l'Organisation ».

Tel qu'indiqué ci-dessus, le paragraphe 6.2 du Règlement financier ne traite que de l'excédent accumulé au titre du Fonds général, le Fonds AOSC relève du paragraphe 9.2 de ce même règlement et n'est pas pris en compte dans l'excédent accumulé.

Il ne ressort pas clairement de l'article 6.2 du règlement financier que cet article ne s'applique qu'au fonds du budget régulier. La note de bas de page de l'article I dispose certes que les articles IV, V et VI concernent le fonds du budget régulier, mais elle prévoit cependant des exceptions dont la liste n'est pas limitative². En outre, comme précisé ci-dessus, l'article 9.2 relatif au fonds AOSC dispose que « *les fonds reçus par l'Organisation au titre de ces frais (de coopération technique) sont administrés par le Secrétaire général selon les dispositions du présent règlement financier* ». La règle relative aux surplus de l'article 6.2 devrait donc s'appliquer.

17. Les règles de répartition des coûts de certaines prestations communes entre les fonds ne sont pas précisées. Un certain nombre d'agents des services financiers et des ressources humaines, travaillant majoritairement pour le programme régulier, sont ainsi payés par le fonds AOSC. En l'absence d'une répartition des coûts de personnel en fonction du temps réellement passé sur chacune des activités, le traitement de certains agents est prélevé intégralement sur le fonds AOSC, alors que d'autres agents travaillant également pour le fonds AOSC sont payés sur le budget régulier. Cette répartition demeure approximative.

Recommandation n°2 L'OACI devrait préciser les règles de rattachement des coûts entre les fonds.

Commentaire du Secrétaire général : Il est vrai qu'actuellement, il n'existe pas de règles officiellement promulguées régissant la répartition des coûts des services de soutien fournis par le Programme ordinaire à d'autres fonds, y compris le Fonds AOSC. Toutefois, il convient de noter que la société KPMG, en vertu d'un mandat approuvé par le Conseil, réalise actuellement une étude pilote en vue d'élaborer une politique harmonisée de recouvrement des coûts pour l'ensemble des activités extrabudgétaires de l'Organisation, et présentera un rapport provisoire à une séance conjointe des Comités de coopération technique et des finances pendant la 187^e session du Conseil (mai 2009).

² « Les articles IV, V et VI régissent le budget du programme ordinaire, sa formulation, son adoption, son exécution et son financement. Ces articles ne s'appliquent pas aux fonds du programme de coopération technique. Cependant, certaines dispositions s'appliquent au Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement, en particulier les §4.1, 4.2, 4.4 à 4.9, 5.1, 5.5, 5.7 et 5.8 ».

Le Commissaire aux comptes prend note que le rattachement des coûts entre les fonds fait actuellement l'objet d'une étude.

18. Le contrôle a mis en évidence que des factures avaient été reçues sans émission préalable d'un bon de commande. Dans les cas relevés, les bons de commande sont simplement créés dans Agresso pour pouvoir effectuer le paiement.

Recommandation n°3 L'OACI devrait s'assurer qu'une dépense ne puisse être engagée sans l'existence d'un bon de commande émis préalablement.

Commentaire du Secrétaire général : Il arrive que des paiements soient effectués sans qu'un bon de commande ait été émis préalablement, mais l'OACI tente de veiller à une émission systématique de bon de commande. L'OACI essaie d'appliquer cette discipline ne serait-ce qu'a posteriori.

2. Observations sur la mise en place d'Agresso

2.1. Déploiement d'Agresso dans les bureaux régionaux

19. Actuellement, Agresso n'est utilisable que par le siège de l'OACI. Il n'est pas encore déployé dans les bureaux régionaux et ne concerne pas les projets de coopération technique. Ce déploiement interviendra à la fin de la phase 2, quand tous les modules auront été installés au siège.
20. Les engagements de dépenses dans les bureaux régionaux et pour les projets de « terrain » se font comme suit :
 - une demande est faite et arrive au siège pour être saisie dans Agresso ;
 - une autorisation d'engager la dépense est renvoyée après visa. Elle fait office de bon de commande.
21. Tous les mois, les livres de caisses des bureaux régionaux et des bureaux de coopération technique sont intégrés par le siège dans Agresso. Comme évoqué précédemment, les responsables au siège autorisent fréquemment le paiement de factures sans bon de commande. Aujourd'hui, les contrôles prévus par ce progiciel, notamment les procédures d'autorisation de la dépense, ne sont donc pas effectifs.

2.2. Gestion du projet

22. Le déploiement d'Agresso se déroule correctement. Toutefois, les moyens alloués à la phase 2 ne permettent aucune marge de manœuvre. En effet, une grande partie de la « réserve » initialement prévue a été utilisée pour financer une nouvelle fonctionnalité (gestion sous deux devises). De plus, aucun budget n'est aujourd'hui prévu pour le déploiement de l'outil Agresso dans les bureaux régionaux.

Recommandation n°4 L'OACI devrait prévoir le budget nécessaire au déploiement d'Agresso dans les bureaux régionaux.

Commentaire du Secrétaire général : Le Groupe de sponsors du système intégré d'information sur les ressources (IRIS), en accord et en coordination avec le Chef du Bureau de la coordination, des recettes et de la communication (C/CRC) a institué une petite équipe qui comprend le chef du projet IRIS, le chef de la Section des services de comptabilité (C/ASV), un expert chargé de systèmes/TCB et un expert des affaires régionales/CRC afin de réaliser le travail préparatoire au démarrage d'Agresso dans les bureaux régionaux et dans les services extérieurs et qui a pour but, entre autres, d'évaluer le coût de ce déploiement, en fonction de quoi les fonds seront ensuite identifiés. L'OACI est consciente des risques et reconnaît l'importance du déploiement d'Agresso dans les bureaux régionaux, travail qu'elle poursuivra jusqu'à sa mise en place intégrale.

3. Revue des principaux postes des états financiers au 31 décembre 2008

3.1. Actif

a) Trésorerie

23. La vérification du cycle trésorerie a été effectuée pour l'ensemble des comptes et des fonds.

i. Multiplicité des comptes et des responsables

24. Il existe un nombre important de comptes bancaires et la responsabilité de la gestion de ces comptes est répartie entre une multitude d'interlocuteurs. Par ailleurs, des difficultés ont été rencontrées pour obtenir les réconciliations bancaires et de nombreuses habilitations et spécimens de signature n'ont pu être fournis.

25. Il est nécessaire de redéfinir les besoins en matière bancaire et les attributions de chacun des responsables dans ce domaine. Il est également rappelé que selon les règles financières en vigueur, le Sous-Directeur des finances doit ouvrir et clôturer les comptes sur ordre du Secrétaire général. Le renforcement des mesures de contrôle et de supervision est nécessaire, tout comme la traçabilité des vérifications effectuées.

Recommandation n°5 L'OACI devrait mettre en place des procédures de contrôle interne concernant la gestion de la trésorerie. Les habilitations bancaires doivent être clairement définies et les documents justificatifs doivent pouvoir être produits. Les comptes bancaires inutilisés devraient être clos.

Commentaire du Secrétaire général : Acceptée.

ii. Rapprochements bancaires

26. Les comptes bancaires de la coopération technique n'ont pu être contrôlés par les auditeurs. Il est indispensable que l'OACI centralise l'ensemble des documents, et notamment les relevés bancaires, concernant tous les comptes bancaires des bureaux

régionaux et des projets de coopération technique. La réglementation financière prévoit que les rapprochements doivent être réalisés sur une base mensuelle, ce qui n'est pas le cas.

Recommandation n°6 L'intégralité des états de rapprochement bancaire et des relevés bancaires des bureaux régionaux et des projets de coopération technique doivent être transmis au siège tous les mois pour contrôle.

Commentaire du Secrétaire général : Les rapprochements entre les relevés bancaires et le livre des caisses sont faits en bonne et due forme par les services extérieurs sur place. Par contre, les rapprochements entre le livre des caisses et le grand livre ne peuvent se faire qu'au siège. Le siège relance les efforts en vue d'appliquer cette discipline et d'obtenir des bureaux régionaux les relevés manquants.

iii. Avances pour menues dépenses – comptes de caisse

27. L'OACI devrait veiller à ce que le montant des caisses soit conforme aux instructions comptables relatives aux comptes de caisse des missions et projets, qui prévoient que le montant de la caisse pour menues dépenses ne doit pas excéder 1000 \$US. Or, il a été constaté que 8 comptes présentaient un montant supérieur à ce seuil, trois dépassant même 20 k\$US.

Recommandation n°7 L'OACI doit se conformer aux instructions comptables relatives aux comptes de caisse des missions et projets qui limitent les montants disponibles en caisse.

Commentaire du Secrétaire général : La situation s'explique par des restrictions bancaires appliquées dans certains pays et qui empêchent les entités étrangères (OACI) et les ressortissants étrangers (gestionnaires de projet) d'ouvrir des comptes bancaires dans le pays. Ainsi, des fonds destinés à des projets ne peuvent pas être traités comme des comptes pour menues dépenses. Le gestionnaire de projet reçoit des avances mensuelles du siège, bien qu'il s'agisse de montants très élevés. Cette pratique a pour but de garantir le versement mensuel des salaires et de faire face à d'autres dépenses sur place. Ce sont le salaire du gestionnaire de projet, sa prime de rapatriement et d'autres prestations qui servent de garantie pour ces avances.

Si des restrictions bancaires existent dans certains pays, le règlement financier devrait être modifié pour en tenir compte.

28. S'agissant des ordres de mouvements, il a été constaté que ceux-ci sont effectués par le trésorier par téléphone, sans aucune confirmation écrite. Étant donné le caractère significatif des dépôts à terme (209,4 M\$CAD au 31/12/2008), une procédure d'autorisation devrait être mise en place.

Recommandation n°8 L'OACI devrait mettre en place un système d'autorisation systématique des mouvements réalisés sur les dépôts à terme. Le règlement financier devrait être complété pour inclure des procédures concernant les dépôts à terme.

Commentaire du Secrétaire général : Par souci d'efficacité et de commodité, le trésorier est autorisé à procéder à des dépôts par téléphone. Le trésorier agit dans le cadre d'instructions écrites en matière de

trésorerie. Nous voudrions également préciser que les « placements dans des valeurs », en vertu du Règlement financier sont définis comme « des instruments financiers approuvés par le Conseil (...) autres que des dépôts à terme ». L'Organisation n'a pas effectué de placements dans des valeurs.

iv. Règles applicables aux bureaux régionaux et aux projets de coopération technique

29. Le fonctionnement financier des bureaux régionaux n'est pas satisfaisant dans la mesure où certaines informations demeurent inconnues du siège de l'OACI. Outre l'absence déjà mentionnée de relevés bancaires, les habilitations bancaires n'ont pu être présentées pour quatre des sept bureaux régionaux. Ainsi, seules les habilitations des personnels des bureaux de Paris, Lima et Bangkok sont détenues par le service trésorerie du siège.
30. Il est indispensable que tous les documents relatifs au fonctionnement, aux habilitations, et à la situation financière des bureaux régionaux soient transmis à l'OACI.
31. Enfin, le règlement financier prévoit que le solde des comptes bancaires des bureaux régionaux doit correspondre à environ deux mois de dépenses de fonctionnement. Or, tel n'est pas toujours le cas.

Recommandation n°9 Les bureaux régionaux devraient faire l'objet d'un contrôle accru de la part du siège. Ce contrôle passe par des inventaires de caisse et des réconciliations bancaires effectués sur une base mensuelle.

Commentaire du Secrétaire général : Nous reconnaissons que certains documents bancaires et fichiers de signataire manquent au siège. Nous allons les recueillir et les tenir à jour à l'avenir. Les soldes d'encaisse sont suivis et demandés au moment du réapprovisionnement, mais des exceptions peuvent arriver dans des circonstances particulières, par exemple en Afghanistan.

v. Achats de devises

32. L'absence de toute procédure d'autorisation d'achats à terme de devises a été constatée. Étant donné l'importance des montants (*les montants de chaque opération d'achat sont de l'ordre de 1,5 M\$US pour les achats à terme de dollars et de 0,2M€ pour les achats à terme d'euros, portant à 36,6 M\$US et 4,7 M€ les achats à terme au 31/12/2008*), une procédure d'autorisation devrait être mise en place.

Recommandation n°10 L'OACI devrait mettre en place une procédure d'autorisation des achats à terme de devises.

Commentaire du Secrétaire général : Habituellement l'OACI n'achète des devises à terme que dans le but de protéger son budget et non pas à des fins spéculatives.

b) Contributions

33. Les contributions obligatoires comptabilisées au compte de résultat sont en augmentation de 12,1 M\$CAD passant de 62,1 M\$CAD au 31/12/2007 à

74,2 M\$CAD au 31/12/2008. Cette augmentation n'est pas liée à une augmentation du nombre d'États membres mais à l'augmentation globale de la quote-part des États.

Les principaux États contributeurs sont présentés ci-dessous :

ETAT MEMBRE	Contributions obligatoires 2008 en k\$CAD	Contributions obligatoires 2007 en k\$CAD	Variation en k\$CAD	Variation %
Etats-Unis	18 546	15 508	3 038	20%
Japon	9 021	8 927	94	1%
Allemagne	5 252	4 373	879	20%
Royaume-Uni	4 407	3 455	952	28%
France	3 835	3 139	696	22%
Italie	2 752	2 208	544	25%
Canada	1 840	1 538	302	20%
Corée du Nord	1 818	1 489	329	22%
Chine	1 795	1 253	542	43%
Espagne	1 766	1 278	488	38%
Pays-Bas	1 454	1 154	300	26%
Australie	1 313	999	314	31%
Mexique	1 083	757	326	43%
Singapour	920	775	145	19%
Suisse	742	695	47	7%
Brésil	682	844	(162)	-19%
Belgique	616	502	114	23%
Suède	571	465	106	23%
Autriche	549	440	109	25%
Russie	542	378	164	43%
TOTAL	59 504	50 177	9 327	19%
TOTAL ENSEMBLE DES ETATS CONTRIBUTEURS	74 184	62 098	12 086	19%

2007 converti au taux de 1US\$ = 1,0204816\$CAD

34. Les contributions à recevoir sont en augmentation de 1057 k\$CAD au 31/12/2008 par rapport au 31/12/2007, passant de 11 220 k\$CAD à 12 277 k\$CAD. Cette augmentation illustre une défaillance du suivi des créances.

Le tableau des arriérés ci-dessous détaille les principaux arriérés de paiements par dates d'ancienneté des créances :

Etat Membre	1982 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2005	2006	2007	2008	Total
Irak		752	230	36	36	45	1 099
Somalie	85	267	181	36	36	45	650
Djibouti	32	267	181	36	36	45	597
Antigua et Barbuda	16	267	181	36	36	45	581
Guinée Bissau	124	267	181				572
Sao Tomé et Príncipe	49	239	127	36	36	45	532
Ex Yougoslavie	501						501
Nauru		142	181	36	36	45	440
République Démocratique du Congo		158	151	36	36	45	426
Comores	22	267	117				406
Géorgie		159	181				340
Gambie		187	59		36	45	327
République Centrafricaine	76	209	30				315
Congo		164	117				281
Malawi		13	152	36	36	45	282
Sierra Leone	8	209	30			5	252
Sous-total principaux arriérés	913	3 567	2 099	288	324	410	7 601
Total Général	927	5 028	2 618	521	842	2 342	12 278
% répartition par ancienneté	8%	41%	21%	4%	7%	19%	100%

données en kCAD

35. Les initiatives de l'OACI pour inciter au paiement des contributions en retard se limitent à des courriers non personnalisés. Ces courriers ont été envoyés à trois reprises à l'ensemble des États membres ayant des arriérés en 2008. Certains États signent en outre des accords pour échelonner le paiement de leurs contributions. La mise en œuvre de ces accords n'a pas pu être vérifiée.

Commentaire du Secrétaire général : En vertu de la Règle 106.7 du Règlement financier, une note de travail est transmise à l'Assemblée répertoriant les États ayant des arriérés de contributions. En vertu du paragraphe 6.8 du Règlement financier, le Conseil soumet à l'Assemblée à chaque session un rapport sur le recouvrement des contributions et un exposé des mesures prises pour obtenir le recouvrement des contributions impayées. Les États qui ont des arriérés de contributions courent le risque de perdre leurs privilèges, y compris leur droit de vote (voir Résolution A36-33 de l'Assemblée).

Malgré les mesures en place, les arriérés augmentent, ce qui traduit un manque d'efficacité dans la politique de recouvrement des contributions. Comme l'illustre le tableau des arriérés ci-dessus, le montant des contributions dont le retard est supérieur à un an représentent 80% des créances au 31/12/2008 soit 9,9 M\$CAD sur un total de 12,3 M\$CAD.

3.2. Passif

a) Provisions pour risques

36. Depuis l'exercice 2008 et l'adoption de la norme IPSAS 19, tout passif doit faire l'objet d'une comptabilisation dans les comptes. Un passif est « *une obligation actuelle de l'entité résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entité par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service* ».
37. Il est à noter qu'aucune provision pour risques n'avait été comptabilisée au 31/12/2008 car l'OACI avait estimé qu'il n'existait pas d'obligations répondant à cette définition. Certains risques ont toutefois été mis en évidence lors du contrôle, ce qui a conduit à proposer des ajustements dans les comptes. Ceux-ci ont été pris en compte par l'OACI.

i Les procédures de revue des litiges et d'estimation des risques à la clôture

38. La dernière revue générale des contentieux et litiges impliquant l'Organisation a été réalisée le 20 mars 2008 et présentée aux représentants du Conseil le 3 juin 2008. Aucune revue 2008 des litiges n'a été faite au début de l'année 2009 pour déterminer s'il était nécessaire d'inscrire une provision dans les comptes. Le contrôle a toutefois mis en évidence l'existence de litiges significatifs non provisionnés pour un montant de 408 k\$CAD. Une provision de ce montant a été constituée dans la version définitive des états financiers.

ii Les litiges en cours en 2008

- **Devant le Tribunal Administratif des Nations Unies (TANU)**

39. Deux décisions ont été rendues en 2008 par le TANU concernant des agents de l'OACI : l'une pour un montant de 130 k\$US, l'autre pour un montant de 3 k\$US. Les deux décisions ont donné lieu à des paiements en 2009, mais n'avaient pas été provisionnées dans les comptes 2008. Le Commissaire aux comptes s'est assuré du correct provisionnement dans la dernière version des états financiers.
40. Une décision reste pendante à ce jour : il s'agit du cas d'un agent contestant un refus de promotion à un poste. Il remet en cause cette décision tant sur le fond (*refus pour raisons médicales*) que sur la forme (*il fut le seul candidat à ne pas se voir proposer d'entretien*). Toutefois, le recours formulé en septembre 2001 auprès de la Commission paritaire consultative de recours ne fut examiné par cette instance qu'en décembre 2007, soit six ans après. Si la Commission a refusé la requête de la plaignante, cette instance a néanmoins recommandé une indemnisation compte tenu de la durée excessive de la procédure. Dans une affaire précédente, l'OACI avait été condamnée à verser 2 500 \$US.

▪ **Devant la Commission paritaire consultative de recours (AJAB)**

41. En mars 2009, une recommandation a été formulée par la Commission paritaire consultative de recours dans le cas d'un agent contestant également un refus de promotion à un poste. Comme dans les cas précédemment évoqués, au-delà du fond, se pose la question des délais dans lesquels la Commission a rendu sa décision. En outre, une provision au titre de 2008 devrait également être constituée.

Recommandation n°11 L'OACI devrait veiller à ce que les délais dans lesquels la Commission paritaire consultative de recours se prononce, soient contraints.

Commentaire du Secrétaire général : L'OACI s'efforcera de mettre en place un mécanisme pour faciliter le traitement des recours soumis à la Commission paritaire consultative de recours (CPCR) dans des délais raisonnables.

42. Deux autres recours sont actuellement en cours d'instruction devant la Commission paritaire consultative de recours, l'un pour contestation par un agent de la non-adéquation entre son grade et ses responsabilités, et l'autre pour une demande de remboursement des frais de déménagement et de rapatriement de sa famille.

Suite aux remarques formulées par le Commissaire aux comptes, une provision d'un montant de 35 k\$CAD a été comptabilisée.

iii Les litiges potentiels pouvant donner lieu à constitution de provisions

43. L'année 2008 a été marquée par une profonde restructuration, engagée dès 2007, pour faire face aux difficultés budgétaires de l'Organisation. Cette restructuration s'est traduite par des suppressions ou des transformations de postes, ainsi que par des modifications de prise en charge des postes par les différents fonds (RF, ARGF, AOSC).
44. Un litige potentiel a été identifié en ce qui concerne un ancien Sous-directeur. Celui-ci s'est en effet vu notifier la fin de ses fonctions au 31 décembre 2008 par un mémo

daté du 17 novembre 2008. L'agent, qui était à un an de la retraite, avait accepté le principe d'un changement de poste mais avait été prolongé dans ses fonctions pour une durée de 6 mois. Or, le poste qui lui avait été proposé a été supprimé en novembre 2008, rendant ainsi caduque l'offre qui lui avait été faite. Une proposition de transaction lui a été offerte par le Secrétaire général, proposition qu'il a refusée.

45. Par mémo daté du 22 décembre, le Secrétaire général a indiqué qu'il prenait acte du refus de l'agent et que ses fonctions prendraient fin le 31 décembre 2008, avec le versement d'une indemnité représentant 12 mois de salaire. Si l'agent a bien quitté son poste au 31 décembre, il a adressé au Secrétaire général un nouveau mémo, daté du 20 janvier 2009, contestant le motif selon lequel aucun poste de son niveau (PO, D1) ne serait vacant. Par mémo daté du 17 février 2009, le Secrétaire général lui oppose une fin de non-recevoir.
46. L'agent est forclos à agir devant la Commission paritaire consultative de recours. Il lui reste néanmoins la possibilité de saisir le Tribunal administratif des Nations Unies. S'il le fait, une provision devra être estimée et inscrite dans les comptes.

iv Les restaurations des droits à pension

47. Désormais, un agent précédemment employé par une Organisation des Nations Unies peut obtenir, lorsqu'il sert à nouveau dans une Organisation des Nations Unies, la restauration de ses droits à pension. Le fonds de pension des Nations Unies a ouvert une période au cours de laquelle les agents concernés devaient se voir informés de la possibilité de bénéficier du dispositif de restauration des droits à pension. Cette période s'est achevée le 31 mars 2008.
48. Cela étant, un certain nombre d'agents de l'OACI n'ont pas été avisés personnellement de cette faculté par la Secrétaire du comité des pensions, l'information leur ayant été seulement relayée par un courriel à diffusion générale.
49. Deux agents ont adressé une demande de restauration des droits à pension. Ces demandes, transmises au fonds de pension des Nations Unies, ont été validées dans leur principe et inscrites au budget 2008. L'OACI a toutefois manifesté une certaine réticence à régler les montants en jeu (*soit un total de 500 k\$US*). Une proposition de transaction a été formulée par le Sous-directeur des ressources humaines et déclinée par les intéressées. Par mémo daté du 29 janvier, le Sous-directeur des ressources humaines a avisé le Secrétaire général des refus des deux agents et a souligné que l'absence d'accord pourrait donner lieu à des contentieux que les agents seraient susceptibles de gagner et dont l'impact financier serait alourdi par les intérêts moratoires (*7,5 % par an*). L'Administration a donc décidé de verser les montants calculés par le fonds de pension des Nations Unies, soit un total supérieur à 500 k\$US.
50. Dans le cadre de cette affaire, le comité des pensions a été sollicité afin de vérifier si d'autres cas similaires étaient connus, sachant que l'absence d'envoi de lettre personnelle aux intéressés pouvait être de nature à lever la date de forclusion du 31 mars 2008. Il fut dans un premier temps indiqué qu'aucune autre personne n'avait été recensée, sachant que les conditions étaient telles qu'elles impliquaient d'avoir travaillé pour l'OACI dans les années 70 ou 80, ce qui réduisait d'autant la population

des bénéficiaires éventuels. Pourtant, lors du contrôle, il est apparu qu'au moins un autre agent avait demandé à bénéficier du même dispositif par un mémo adressé le 30 janvier 2009. Le Commissaire aux comptes a donc suggéré la comptabilisation d'une provision. Cette suggestion a été prise en compte par l'OACI.

Commentaire du Secrétaire général : La demande relative à une restauration éventuelle du droit à la pension pour une période d'emploi non prise en compte pour le calcul des droits a été soumise à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à New York et nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. Dans les états financiers de 2008 il a été prévu un montant global accru pour couvrir des engagements pour l'ensemble des cas potentiels de litiges, de contentieux et de paiements extraordinaires au personnel.

Le Commissaire aux comptes prend note de la sollicitation adressée à l'UNJSPF.

51. Enfin, il apparaît qu'une autre période d'option pour le bénéfice de la restauration des droits à pension a été ouverte jusqu'au 31 mars 2009, lorsque d'autres conditions étaient remplies. Toutefois, aucun recensement n'a été réalisé sur le nombre de bénéficiaires potentiels, ce qui ne permet pas de déterminer les engagements de retraite que l'OACI pourrait avoir à assumer à l'avenir.
52. La restauration des droits à pension des agents concernés doit être considérée comme une obligation rattachable à l'exercice 2008. En effet, l'obligation est née antérieurement à 2008 puisqu'elle concerne des droits acquis par des salariés antérieurement à cette année là. Le fait que les agents concernés n'aient pas formellement opté pour le bénéfice de la restauration de leurs droits n'est pas de nature à en faire un passif éventuel. En effet, d'après cette même norme, une provision doit être comptabilisée dès lors qu'« il existe une obligation qui probablement impose une sortie de ressources ». En l'espèce, l'option représente un avantage financier tangible pour les agents, qui de ce fait rend l'option plus que probable. L'OACI doit être en mesure de recenser les personnes pouvant prétendre à restauration des droits à pension, et de chiffrer la provision à passer dans les comptes 2008.
53. Le précédent Commissaire aux comptes avait été amené à formuler des recommandations sur la nécessité de mettre en place un système unique de suivi des personnels. L'absence d'un tel système prive la Sous-direction des ressources humaines de la possibilité de procéder à un recensement exhaustif des personnes pouvant bénéficier du dispositif de restauration des pensions, alors même que ce dernier s'avère onéreux pour l'OACI.

Recommandation n°12 Le Commissaire aux comptes réitère la recommandation formulée par son prédécesseur sur la nécessité de mettre en place un système unique de suivi des personnels.

Commentaire du Secrétaire général : Cela fait partie du système de l'information sur les ressources humaines (HR). Beaucoup de suivis de personnel sont faits par la Sous-Direction des ressources humaines manuellement, toutefois nous attendons la mise en place en juin 2009 du module Agresso ressources humaines/état de paie. Ce nouveau système aidera la Sous-Direction des ressources humaines à élaborer un système de suivi électronique. Nous reconnaissons qu'il est possible d'améliorer la situation dans ce sens.

b) Comptes créditeurs

54. Aucune provision pour primes au personnel n'a été enregistrée. Les bénéficiaires pour l'année 2008 ne sont pas encore connus mais l'enveloppe globale a été déterminée. La charge peut donc être considérée comme certaine et doit donc faire l'objet d'une provision. À la suite des remarques du Commissaire aux comptes, une provision de 60 k\$CAD a été comptabilisée dans la version définitive des états financiers.
55. Un compte fournisseurs du fonds AOSC sert à provisionner la franchise de l'assurance pour d'éventuels contentieux liés à la mise en place de projets de coopération technique. Cette franchise s'élève à 250 k\$CAD par litige. Le compte correspond en réalité au surplus entre la participation des États à cette assurance, représentant un pourcentage de 0,5% du montant total de leur projet, et le montant exact de la prime d'assurance payée par le Bureau de la coopération technique. Ce principe appelle 3 remarques :
- i. estimation de la provision : 488 k\$CAD ont été provisionnés soit un peu moins que l'équivalent de 2 franchises. La Direction du Bureau de la coopération technique a estimé que pouvaient survenir 2 litiges de grande ampleur. Cette estimation n'est pas fondée sur un calcul de probabilités. En outre, l'historique des litiges montre que le dernier litige déclaré date d'il y a 15 ans environ. Enfin, l'argument avancé selon lequel le niveau d'activité du Bureau de la coopération technique est en augmentation n'est pas convaincant, dans la mesure où ses recettes sont en diminution de 14,5 M\$CAD en 2008 par rapport à 2007, passant de 150 M\$CAD à 135,5 M\$CAD.

Commentaire du Secrétaire général : Le montant de la provision est fixé selon les principes de la prudence et selon des hypothèses pessimistes. Les charges éventuelles ne devraient pas être déterminées en analysant une seule année. Les années antérieures devraient être prises en compte de manière cumulative pour évaluer l'ampleur des risques pour l'OACI.

L'observation tient compte d'une période largement supérieure à un an, puisqu'elle intègre le fait que le dernier litige remonte à 15 ans environ.

- ii. reprise de 200 k\$CAD et comptabilisation en autres produits : dans la mesure où le solde de ce compte correspond au surplus des versements des États, il apparaît important d'informer les États de l'utilisation qui est faite de ce surplus. À la suite des remarques du Commissaire aux comptes, un paragraphe a été ajouté dans la dernière version des états financiers, expliquant l'utilisation de ce surplus.
- iii. comptabilisation dans un compte de provision : le risque de devoir payer une franchise ne doit pas être comptabilisé dans un compte de charges à payer comme c'est le cas dans la balance générale d'AOSC. Ce risque ne revêt pas non plus le caractère d'une provision au sens d'IPSAS 19 dans la mesure où l'obligation n'est

pas certaine, le litige n'étant pas déclaré. Ces franchises d'assurance doivent donc être reclassées dans un compte de réserve de propre assureur.

Recommandation n°13 L'OACI devrait reclasser les franchises d'assurance dans un compte de réserve de propre assureur.

Commentaire du Secrétaire général : Noté pour l'avenir.

4. Observations relatives au service de l'audit interne

4.1. Positionnement et moyens

56. Le service de l'audit interne est rattaché au cabinet du Secrétaire général. En dépit d'un périmètre de compétences très large, ses effectifs sont réduits.
57. De plus, les moyens matériels dont il dispose pour réaliser ses missions sont également restreints : un budget de 17 k\$CAD pour les déplacements et de 15 k\$CAD pour le recours à des consultants externes.
58. La faiblesse des moyens du service de l'audit interne a été relevée dans le rapport du Groupe consultatif sur l'évaluation et les audits (AGEA) présenté lors de la 185^{ème} session du Conseil : *« L'EAO³ est un petit bureau composé d'un chef, de deux administrateurs et de deux agents d'administration. Il est chargé de la vérification interne (IA). Le niveau CMM⁴ de l'IA se situe actuellement entre 1 et 2, soit entre les niveaux initiaux et de base. Cette faible note illustre le fait que l'EAO manque totalement de personnel et que ses ressources humaines et financières sont insuffisantes, non seulement pour ses tâches de vérification, mais aussi pour les activités additionnelles qu'il effectue. L'EAO est présentement chargé d'un certain nombre d'activités qui ne relèvent pas de la vérification, comme les appels d'offres, les liaisons avec le CCI⁵ et le suivi des vérifications comptables externes et des recommandations du CCI. »*

4.2 Les travaux d'audit interne conduits en 2008

59. Le programme de travail de 2008 (C-WP/13039) comprenait notamment deux missions d'audit interne financier particulièrement importantes au regard de la qualité comptable. Il s'agissait des missions suivantes :

✓ vérification du respect des normes IPSAS par l'OACI ;

³ Service de l'audit interne.

⁴ Modèles de stabilisation des capacités (CMM en anglais) permettant d'évaluer les divers domaines et fonctions de l'OACI, tels que la vérification interne, la gestion de risques, le cadre du contrôle interne, etc.

⁵ Auditeur externe.

- ✓ examen des méthodes de travail et des contrôles internes liés au nouveau système de comptabilité financière.

60. Comme l'indique le rapport du bureau de l'audit interne pour l'année 2008, « *le programme des travaux prévu était trop ambitieux étant donné les ressources mises à la disposition de l'EAO en 2008* ».

61. Par conséquent, les deux missions précitées n'ont pas été engagées, alors même que le déploiement d'AGRESSO et l'adoption progressive des IPSAS constituaient deux enjeux majeurs pour l'exercice 2008.

Commentaire du Secrétaire général : Ce paragraphe donne une impression déformée de la mise en œuvre des normes comptables du secteur public international (IPSAS). La mise en œuvre des IPSAS n'a pas beaucoup progressé en 2008 et de ce fait le moment n'était pas opportun pour réaliser un audit. Il convient également de mentionner que l'EAO participe en qualité d'observateur au groupe de sponsors sur les IPSAS.

En 2008, l'OACI a adopté 3 normes IPSAS dont celle (n°19) concernant les provisions pour risques. En outre, l'Organisation est passée d'une comptabilité d'engagement pour les dépenses à une comptabilité d'exercice, ce qui représente un changement notable en matière comptable, pouvant nécessiter des contrôles de la part de l'audit interne.

Recommandation n°14 L'OACI devrait attribuer au service de l'audit interne des moyens en adéquation avec la taille et la structure de l'Organisation.

IV. Remerciements

62. Le Commissaire aux comptes tient à remercier le Secrétariat et tous les agents de l'OACI pour leur aide et pour le concours qu'ils lui ont apportés au cours de la mission.

